

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI, 20 DÉCEMBRE 2021 19H00**

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 octobre 2021	3
II- Examen et approbation du budget 2022 de la Municipalité de Sion	3
2.1 Administration générale et Finances	6
2.2 Economie & Tourisme	7
2.3 Education & Culture	10
2.4 Affaires sociales	16
2.5 Sécurité publique	17
2.6 Travaux publics & Environnement	17
2.7 Bâtiments et Constructions	25
2.8 Urbanisme & Mobilité	27
2.9 Sport, Jeunesse & Loisirs.....	34
2.10 Discussion finale sur le budget 2022.....	36

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir ce plénum ordinaire du Conseil général de la commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 29 novembre dernier et peut donc délibérer. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail et d'échanges principalement dédiée au budget 2022 de la Municipalité de Sion.

Je dois excuser les absences du Conseiller communal Monsieur Fauchère Cyrille, du secrétaire municipal Monsieur Ducrey Philippe, des Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur Zumstein Alain, Monsieur Bornet Patrick, Madame Vergères Marion, Monsieur Boand Vincent et Madame Barras Gabrielle, annoncés avec du retard, Monsieur le conseiller Salamolard Sébastien et Madame la conseillère Baeriswyl Aline.

Nous voilà réunis pour nos deux dernières soirées de travail pour cette première année de législature. Je vous rappelle que le port du masque est obligatoire pendant toute la soirée. Toutes les prises de parole se feront depuis vos places respectives et si possible avec le masque. Si vous devez quitter votre place pour une raison quelconque à votre retour, je vous prie de vous rasseoir, à votre place initiale et de reprendre la même demain soir.

Je tiens tout particulièrement à féliciter toutes les participantes et participants à la course de Noël, ce fut une très belle journée et vous avez tous magnifiquement représenté notre belle Ville. Je vais maintenant passer la parole à Madame la Conseillère Noémie Kuchler qui a une annonce à faire. Madame la conseillère, vous avez la parole.

Kuchler-Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR. Comme vous le savez certainement, les pompiers de Sion s'engagent en faveur du Téléthon depuis des années, via notamment la vente de peluches. Cette année malheureusement, nos petites peluches renard qui devaient arriver jusque chez nous sont restées à la plage à Marseille. Mais on a quand même trouvé une solution pour avancer avec le téléthon. On a en stock encore plein de peluches des éditions précédentes. Pour vous permettre de faire vos derniers achats de Noël, Valentin et moi-même vous proposons une vente privée de ces peluches après le plénum de ce soir et de demain soir. Vous pouvez acquérir ces magnifiques peluches pour la modique somme de vingt francs. Tous les bénéfices sont bien sûr reversés entièrement au Téléthon. Cela permettra d'avancer dans la lutte contre les maladies génétiques rares.

Merci d'avance pour votre accueil et votre soutien. Excellent plénum à tous et à tout à l'heure.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons maintenant passer au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 octobre 2021

Point 2 : Examen et approbation du budget 2022 de la Municipalité de Sion

Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extanet. Madame la secrétaire Christine Bourban Carthoblaz vous en a informés par mail en date du 24 novembre dernier.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 octobre 2021

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons maintenant passer au point 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 octobre 2021. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, PS. Il y a juste une petite correction à amener à mon propos en page 22 du PV. Cela doit être juste une coquille à la troisième ligne «fait voler un platte petit peu l'information» Il faut enlever le mot platte.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le procès-verbal appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 49 oui, 0 non, 0 abstention.

Je remercie Madame Bourban Carthoblaz et Monsieur Alexandre Dubuis pour le travail de rédaction et de relecture de ces PV qui leur prend un très grand nombre d'heures.

II- Examen et approbation du budget 2022 de la Municipalité de Sion

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 2 : examen et approbation du budget 2022 de la Municipalité de Sion.

Comme annoncé en début de soirée, les trois rapporteurs des commissions restent assis à leur place pour nous lire leurs rapports. L'examen du budget se fait par division administrative, à savoir compte de fonctionnement et compte d'investissements. Les rapporteurs présentent leur rapport selon ce schéma.

Le déroulement des divisions se passera comme suit :

- présentation du rapport des commissions
- annonce des rubriques amendées
- présentation du rapport sur l'amendement
- ouverture de la discussion sur la rubrique concernée,
- avis de la Municipalité. Le dépositaire de l'amendement peut reprendre la parole uniquement pour annoncer un éventuel retrait de son amendement
- vote de l'amendement et on continue avec la prochaine rubrique amendée.

Le vote des amendements se fera selon la directive sur le dépôt et le traitement des amendements budgétaires que nous avons mise sur l'extranet en date du 24 novembre 2021 : si une rubrique n'est touchée que par un amendement, il sera mis au vote selon le système habituel oui non, abstention où le non consiste, en fait, à soutenir la proposition de la Municipalité. Si une rubrique est touchée par plusieurs amendements, nous confronterons d'abord les amendements entre eux pour déterminer lequel sera mis au vote contre la proposition de la Municipalité qui est inscrite dans le budget. Je vous expliquerai la manière de voter à chaque division touchée par plusieurs amendements identiques.

Le bureau a reçu 30 amendements dont un jugé non recevable par le bureau selon les directives sur les amendements. Nous traiterons donc 29 amendements durant cette soirée. Nous allons commencer avec l'entrée en matière. Madame Christelle Sierro Fardel vous pouvez nous faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote sur l'entrée en matière de la Commission de gestion.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion a examiné le projet de budget 2022 de la Ville. Elle a siégé à 7 reprises pour préparer et établir son rapport. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La Commission d'environnement et urbanisme tient d'abord à remercier le Président la Municipalité, conseillères communales et conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions sur le budget 2022. La commission s'est réunie à 6 reprises pour examiner le budget.

La commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2022 et a relevé dans la mesure du possible les éléments concernant ses compétences, à savoir l'édilité, l'urbanisme, travaux publics et autres rubriques qui s'y rapportent. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 10 membres présents.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. La Commission sociale et culturelle s'est réunie à 5 reprises pour l'examen du projet de budget 2022 de la Ville de Sion. Après la présentation générale du 25 octobre, la commission a tenu une séance en présence de Monsieur Dondainaz, responsable de la comptabilité générale et du Président de la Municipalité le 15 novembre 2021 pour la communication des réponses aux questions écrites. La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs ses remerciements les plus chaleureux pour les explications claires et les informations intéressantes fournies.

La commission a siégé dans la composition suivante : Président Monsieur Mirailès, vice-Président Monsieur Martin, Reist rapporteur Monsieur Jean-Philippe Moren, membres Michaël Bernhard, Kilian Bianchi, Isabelle Gianadda, Olivier Juillerat, Gabriel Mukuna, Chantal Paladini, Valentin Pellissier et Brigitte Pfister, suppléants Florence Antonioli et Christophe Duroux.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre maintenant la discussion générale sur l'entrée en matière.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Notre groupe remercie la Municipalité, les chefs de service et les commissaires pour l'excellent travail réalisé pour la préparation de ce budget 2022. Ce projet de budget affiche à nouveau un déficit. Cet état était toutefois attendu au vu des incertitudes liées d'une part à la RFFA et, d'autre part, à la pandémie, que nous espérons voir rapidement s'éloigner afin qu'elle ne reste plus qu'un lointain souvenir.

Les investissements prévus sont supérieurs aux prévisions pluriannuelles. Nous partageons cette volonté de maintenir un haut-taux d'investissement en temps de crise. Nous relevons toutefois quelques inquiétudes sur l'existence d'une stratégie globale et des effets indirects sur les finances à long terme. Nous pensons notamment à l'augmentation de la dette et aux charges de fonctionnement en lien avec ces investissements.

Plus que les chiffres, nous tenons à relever la problématique en lien avec le manque d'informations reçues. En effet, plusieurs amendements sont justifiés par un manque d'explication. Le plus probant à nos yeux est l'introduction d'une nouvelle taxe sur les biodéchets, sans ligne de conduite claire et sans consultation préalable. Pour terminer, sur une note réjouissante mais sans incidence sur le budget qui nous occupe, le Grand Conseil nous a fait une fleur la semaine dernière avec la reprise progressive, de 2023 à 2026, des subventions de fonctionnement accordées par les communes sièges aux écoles du tertiaire, cela représentera à terme plus de 4 millions d'économie pour notre Municipalité. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière et vous propose cette année 5 amendements pour lesquels nous sollicitons votre appui. Je vous remercie et vous souhaite un bon plénum.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC accepte l'entrée en matière. De fait, le budget est conforme aux prévisions annoncées notamment dans le document de planification financière pluriannuelle.

La réforme fiscale des entreprises et son effet considérable sur nos finances ont été actés et le Conseil municipal a clairement fait part de son intention de maintenir le niveau d'investissement stable par rapport aux exercices précédents malgré la chute à 64% de l'autofinancement. Ce choix a été avalisé par les précédents plénums puisque la question d'autofinancement a été largement évoquée tant lors des débats que dans les rapports de commission. C'est pourquoi le groupe UDC accepte l'entrée en matière.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. En premier lieu, le groupe PS tient à remercier les membres des commissions ainsi que les chefs de service qui ont travaillé sur le budget 2022.

Ce dernier est déficitaire pour la seconde année consécutive. Nous voyons dans ce résultat la conséquence claire de la réforme de l'imposition des entreprises à laquelle notre groupe, seul, s'est pourtant opposé. La Ville peut cependant s'appuyer sur d'excellentes recettes liées à l'énergie, ce qui lui permet de réduire le déficit. Ce qui peut sembler réjouissant de prime abord interroge cependant notre groupe. Dépendre des recettes liées à l'énergie nous paraît, en effet être une stratégie à court terme et nous déplorons l'absence de vision à long terme. La réforme est aujourd'hui pleinement entrée en vigueur et il revient à la Municipalité de proposer des solutions pérennes pour pallier le manque de revenus qui y est lié.

Le groupe PS a pris connaissance du niveau d'investissement élevé et salue cette stratégie de la Municipalité qui se veut tournée vers l'avenir. Néanmoins, il nous semble opportun de prioriser les nombreux projets d'envergure qui nous sont proposés dans ce budget. 2022 sera en effet une année déficitaire et nous estimons que notre Ville pourrait s'épargner certains frais d'études et les repousser à des temps ultérieurs. En témoignent certains des amendements déposés par notre groupe. Malgré cela, le groupe PS salue ce budget qu'il considère comme ambitieux et soutiendra l'entrée en matière.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Comme d'habitude les interventions des chefs de groupe durant l'entrée en matière contiennent un certain nombre de redites. Mon intervention n'échappera pas à ce constat. Je vous prie de m'en excuser d'avance.

Le Chef de service du dicastère administration, lors de la présentation du budget au Conseil général, les rapports des commissions ainsi que le communiqué de presse de la commune ont tous souligné l'excédent de charges de 3,2 millions inscrit au budget 2022. C'est la deuxième fois depuis le début des années 2000 que nos finances se retrouvent dans les chiffres rouges. Différents facteurs sont à l'origine de ce déficit, notamment la pandémie et l'intégration de la dernière tranche de la RFFA dans ce budget. Cette dernière réforme impacte fortement nos finances et pour quelque temps encore. Pour rappel, bon nombre de communes s'étaient opposées à la première version de ce changement de fiscalité. Malheureusement, la grande majorité, si ce n'est l'intégralité, sont demeurées muettes lors du vote concernant la version finale. Dès lors, il ne reste plus qu'à en assumer les conséquences négatives perceptibles depuis quelque temps déjà. Malgré le déficit budgétaire annoncé, nos autorités demeurent optimistes. Différents facteurs semblent leur donner raison en particulier les gains plus importants réalisés sur le portefeuille énergétique. S'il est vrai que l'approvisionnement en énergie va s'avérer plus difficile dans les années qui suivent, à coût sûr, notre commune devrait réaliser une opération financière intéressante à ce niveau. En la circonstance, le malheur des uns peut faire le bonheur des autres.

Autre signe positif concernant nos finances, la disparition d'une grande partie des frais liés aux hautes écoles situées sur notre territoire. Quant aux rentrées fiscales supplémentaires programmées pour 2022, elles sont plus aléatoires. Les prévisions conjoncturelles ne sont pas toujours des indicateurs à 100% fiables. Même si la marge d'autofinancement n'atteint pas des plafonds, 64%, notre groupe approuve sans bémol, le maintien des investissements nets. Il est effectivement important en cette période de crise qu'une commune poursuive les projets importants qu'elle a planifiés depuis un certain temps déjà surtout si ces projets viennent soutenir l'économie locale menacée par une dixième vague de Covid. Le groupe des Verts acceptera l'entrée en matière. Merci pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'entrée en matière appuient sur la touche verte; celles et ceux qui refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 51 oui, 0 non, 0 abstention. Nous poursuivons avec l'étude des différentes divisions en commençant par la numéro une, Administration générale et Finances. Madame Sierro Fardel, vous pouvez nous faire part du rapport de votre commission concernant cette division.

2.1 Administration générale et Finances

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Généralités sur le budget 2022 : la planification financière établie dans le contexte du budget 2021 annonçait déjà des années difficiles pour Sion. Le budget de fonctionnement 2022, qui intègre la dernière tranche de la RFFA, confirme l'impact important de cette réforme sur les finances communales. Toutefois, les prévisions qui articulaient un déficit de l'ordre de 7,6 millions, se trouvent ramenées à 3,2 millions dans le budget présenté par la Municipalité. En effet des gains plus importants sur le portefeuille énergétique et des recettes fiscales qui progressent permettent d'amortir en partie les effets négatifs de la RFFA. Le budget des investissements nets 2022 demeure volontairement maintenu dans la moyenne des dernières années. La marge d'autofinancement de 17,24 millions ne permet de couvrir les investissements nets qu'à hauteur de 64%. Si la fortune de la commune de Sion restera confortable au terme de l'exercice 2022, selon le budget, la Cogest invite l'exécutif à maintenir des actions en vue de rejoindre l'objectif d'un autofinancement de 80 à 100%, comme le recommande les critères du MCH2.

Le Conseil municipal envisage plusieurs pistes afin d'améliorer le plan financier. Il cite la prochaine révision de la Loi sur l'enseignement tertiaire. Cette dernière a d'ailleurs été acceptée le jeudi 16 décembre en lecture unique et à l'unanimité. Il s'attend à des retombées positives liées au dynamisme de la Ville. À titre d'exemple l'EPFL se développe et engendre des opportunités en termes d'innovation mais également de retombées fiscales. La RFFA pourrait également avoir des effets positifs en permettant aux entreprises d'ajuster leur stratégie fiscale. Enfin, les discussions en vue de la cantonalisation de l'aéroport et la répartition des charges de centralité pourraient aboutir à des économies.

Ce budget 2022, comme celui des autres collectivités, présente un degré supplémentaire d'incertitude avec les effets non connus de la crise du Covid et de la réforme fiscale, notamment.

Frais d'études. La Cogest constate que de nombreux frais d'études seront engagés en 2022, compte tenu de la planification financière présentée, la Cogest a demandé le montant global prévu pour les frais d'études en 2022, ainsi que les critères décisionnels pour engager une étude. Il ressort en substance de la réponse obtenue qu'il n'est pas possible de chiffrer de manière exhaustive le montant d'études compris dans le budget 2022. S'il est possible d'additionner les frais d'études des nouveaux projets d'investissement, il est par contre, impossible de ressortir les montants d'études intégrés dans les rubriques d'investissement. En termes de processus décisionnel, c'est le Conseil municipal ou les services municipaux qui évaluent la nécessité de lancer une étude. La Cogest prend acte de la réponse. A l'avenir, elle souhaite obtenir le processus décisionnel qui mène à de nouvelles études.

PRVC, suivi financier. La Commission de gestion est surprise d'apprendre que la validation par les autorités exécutives et législatives de Sierre et Sion, lors d'un dépassement de budget de 5%, n'ait pas été introduite comme convenu dans une convention. Nous attendons de la part de l'exécutif une proposition telle que la réalisation d'une convention qui permettra de garantir un droit de surveillance sur les finances de cette association qui facture ses prestations à la Ville. Lors de prochaines propositions d'externaliser des prestations, en particulier des tâches régaliennes, la Commission de gestion sera particulièrement attentive aux compétences financières octroyées à ces associations et aux moyens de contrôle attribués aux autorités.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Je vais procéder de la même manière en faisant des observations groupées. La CEU observe que de nombreux investissements se trouvent dans les dicastères 6 Travaux publics et Environnement. Ces investissements couvrent des problématiques actuelles, en particulier concernant la gestion de l'eau, eau potable, cours d'eau, torrents, la gestion des déchets, le nouveau système de récupération des déchets verts, la rénovation des routes agricoles, etc. Les réponses obtenues par la commission permettent de constater une

évolution de ces investissements en constante augmentation pour ces différents travaux. La commission sera donc attentive à leur développement et planification.

Au vu de l'importance du dicastère 6 et des projets futurs, la CEU déplore toutefois le manque de détails apportés à certaines réponses proposées par le service concerné.

La CEU relève une maîtrise des travaux de rénovation dans les autres dicastères. La commission se permettra de proposer des modifications dans le subventionnement accordé aux rénovations via une motion et soumet au Conseil général une proposition d'amendement annexé à ce rapport. De manière générale, les citoyens observent de grands travaux sur la commune et constatent une phase de transformation de la Ville dirigée par un Conseil municipal à l'esprit bâtisseur. Il faut espérer que cet élan d'investissements ne se répercute pas de manière exagérée sur les coûts de fonctionnement.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. A propos du budget dans sa globalité, la CSC regrette que le nouveau système de taxation des entreprises privées pèjore encore les comptes. Ainsi le budget présente un excédent de charges. Bien que celui-ci se monte à 3,2 millions, il aurait encore été bien plus élevé sans l'effet de l'activité d'achat/vente d'énergie de partenaires qui a bénéficié cette année d'une forte augmentation des prix de l'énergie.

En ce qui concerne la culture, la CSC a noté que le budget alloué aux activités culturelles des écoles était directement géré par les écoles, que la section culture était active dans les différentes propositions de projets destinés aux écoles. La CSC se réjouit de découvrir leurs activités culturelles à destination des écoles et du jeune public proposées par les partenaires liés par convention à la Ville. Bien entendu, dans le domaine culturel, ce qui importe le plus aux yeux des membres de la CSC est le développement d'une véritable politique culturelle de la Ville.

Dans le domaine social, la CSC apprécie la volonté affichée par la Municipalité d'améliorer le vivre ensemble en travaillant à un développement des infrastructures comme les maisons de quartier, à une mise à disposition de celles-ci pour les sociétés locales et les associations de quartier.

Du point de vue de l'urbanisme et de la mobilité, la CSC a apprécié la création de l'îlot sur la place de la Planta et la prolongation de son utilisation. La population est très satisfaite de cette installation et en profite pleinement, y compris en automne. La CSC se réjouit de découvrir le projet final pour cet espace.

Pour le dicastère sport, jeunesse et loisirs, la CSC apprécie l'innovation dont fait preuve la Ville pour le déplacement du centre RLC et espère que ce nouveau lieu permettra à cette structure de mener à bien sa mission auprès de la jeunesse séduinoise dans d'excellentes conditions.

La Commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les Chefs de service pour l'élaboration du budget 2022.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous n'avons pas reçu d'amendement dans cette division. J'ouvre donc la discussion générale sur cette division. S'il n'y a pas de demande de parole, nous passons donc à la division suivante : Economie et Tourisme. Madame Sierro Fardel, vous pouvez nous faire part du rapport ainsi que du vote de votre commission.

2.2 Economie & Tourisme

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La commission n'a pas de commentaire particulier supplémentaire par rapport à ce qui a été dit lors de la première intervention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons reçu deux amendements dans cette division :

- Rubrique 260.3636 : subventions aux organisations privées à but non lucratif, compte de fonctionnement, -90'000 fr. du PS pour revenir au budget 2021
- Rubrique 264.3637 : subventions aux personnes physiques, compte de fonctionnement, +76'000 fr. de la CEU afin d'encourager la rénovation énergétique des bâtiments.

Nous allons commencer par la rubrique 260.3636 amendée par le PS. La Cogest a voté comme suit : 2 oui, 12 non et 1 abstention.

J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, PS. L'année passée, lors de ce même plénum pour le budget 2021, il nous avait été expliqué que les actions promotionnelles auparavant comptabilisées sous cette rubrique ne devaient plus l'être car cela ne faisait pas de sens de les mettre dans les subventions. De plus, pour être conforme au MCH2, elles devaient désormais être comptabilisées sous la rubrique 260.3130, prestations de services de tiers. Dès lors, comment expliquer que, pour le budget 2022, cette rubrique 260.3636 augmente de 90'000 fr. pour les aides au développement économique comme par exemple l'interprétation du paysage urbain pour 60'000 fr. et Nexpo +20'000 fr. que sont des aides au développement qui s'apparentent terriblement à des subventions ? De plus, la fameuse rubrique 260.3130 qui devait dès lors, accueillir ces aides économiques, enregistre une baisse de 18'500 fr., dont une baisse de 10'000 fr. pour des actions de communication avec les commerces et autres associations, sans détail sur cette rubrique. Comment comprendre ces transferts de comptes et surtout la logique qui les guident ?

Une année, on nous explique que les subventions ne doivent plus aller dans cette rubrique, puis l'année suivante, on revient en arrière. Cela nous laisse pour le moins dubitatif quant aux arguments utilisés pour mettre en place une réelle promotion économique et touristique de cette commune. Avec l'engagement du chef de service de ce dicastère, on nous avait promis un développement fort de la communauté des entreprises séduinoises autour du label ImpulSion. Or, force est de constater, que ce démarrage n'a pas eu lieu puisque, sur le site d'ImpulSion, nous dénombrons actuellement 25 entreprises adhérentes, ce qui fait un total d'une entreprise supplémentaire par rapport à 2020. Le Covid ne peut pas être la raison invoquée, car des actions concrètes auraient quand même pu être menées.

Quel est donc la réelle plus-value de ce label, des différentes actions promotionnelles ainsi que des aides au développement économique ?

Ne sachant toujours pas où l'on va et comment on y va, nous proposons donc une diminution de 90'000 fr. pour revenir au budget 2021 de 70'000 fr. en attendant d'y voir plus clair dans toutes ces envies de développement. Cet amendement n'est pas un vote punitif mais bien une volonté de réduire la voilure tant que la vision et la stratégie de développement économique et touristique de la Ville ne sont pas clairement définies. Nous vous encourageons donc vivement à soutenir cet amendement.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC ne soutiendra pas l'amendement. En effet, la promotion économique est un outil important s'agissant de l'attractivité du développement de la Ville. La réorganisation du dicastère autour d'un chef de service et la détermination de son cahier des charges sont des ébauches de solution pour dynamiser cette promotion. L'allocation de montants en est une autre. Pour autant l'UDC ne peut que rejoindre le constat du parti socialiste en ce qui concerne la marque ImpulSion.

Plus encore, il ne peut s'agir que d'un constat d'échec qui entache les décisions municipales. Nous avons ici un développement de marque onéreux, superflu, reposant sur des bases qui n'ont pas convaincu, à savoir un jeu de mots et des valeurs génériques. Une marque reléguée en moins d'un an à la poussière, à l'évocation sur papier à entête, puisqu'il semblerait que le Conseil municipal se concentre sur une marque territoriale largement discutée dans les médias : Sion capitale suisse des Alpes.

Nous espérons donc que ce couac soit oublié, que la promotion économique trouve un fonctionnement satisfaisant, et ce avec les ressources allouées en interne par l'engagement d'un Chef de service. Nous vous invitons donc à refuser cet amendement. Merci de votre attention.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC Notre groupe se pose aussi des questions quant à l'utilité et à l'impact réel de la marque ImpulSION. Ce sujet sera assurément rediscuté ultérieurement en plénum.

Toutefois, nous estimons qu'il n'est pas opportun de réduire en pleine crise Covid les aides au développement économique. Notre groupe ne soutiendra donc pas cet amendement.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Pour éteindre tout suspense, je vous dis déjà que les Verts vont refuser cet amendement pour deux raisons : Premièrement, sur la forme, cet amendement est extrêmement confus. On a vraiment de la peine à comprendre où l'on va. Ensuite sur le fond, ce qui est la chose la plus fondamentale, il y a quand même une contradiction entre les ambitions affichées qui sont de booster le développement économique de la Ville et le moyen qui est choisi, c'est-à-dire, réduire le montant dévolu à ce même développement économique. Donc, pour ces raisons, nous allons refuser cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du PS de -90'000 fr. appuient sur la touche verte, pour la proposition de la Municipalité, la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PS est refusé par 7 oui, 45 non et 0 abstention. Nous passons à l'amendement suivant : rubrique 264.3637 amendée par la CEU pour une somme de 76'000 fr. Madame Sierro Fardel, vous avez la parole.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Concernant cet amendement, la Cogest s'est prononcée par 9 oui, 0 non et 6 abstentions.

La commission est favorable à des attributions. Elle relève toutefois que ce n'est pas un service autofinancé et qu'il s'agit de définir une politique plus complète sur l'attribution et l'utilisation de ce fonds.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC n'annonce pas de position sur cet amendement. Plus que la demande exprimée par la CEU de voir un petit nombre de projets supplémentaires subventionnés par la Municipalité, notre groupe s'interroge sur la motion évoquée par la commission concernant l'attribution des montants. Pour certains, l'amendement apparaît prématuré puisque la concrétisation d'une motion prend du temps, d'autres souhaitent voir davantage de petits projets soutenus dès à présent. Raison pour laquelle nous n'annonçons pas de position. Notre groupe entend cependant être très attentif à la motion de la CEU.

Une motion visant à modifier le règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie a déjà été traitée, malheureusement comme s'il s'agissait d'un simple postulat puisque aucune proposition de modification réglementaire correspondant aux demandes n'a été élaborée par la Municipalité. Pour autant la réponse était circonscrite et n'a amené que peu de remarques quant à la stratégie communale à ce propos. Nous espérons donc que cette motion soit à la hauteur de l'ambition annoncée dans l'argumentaire.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. L'amendement déposé par la CEU représente une démarche de fond constructive et légitime. La politique énergétique de notre Ville doit clairement favoriser le principe de subventionnement lié au développement des énergies renouvelables. Attribuer davantage de ressources financières pour permettre une meilleure efficacité énergétique des bâtiments nous paraît complètement opportun. Pour 2022, il est prévu un engagement de 250'000 fr. au travers

du fonds actuel. Au-delà des mesures, le solde du montant concerné, concerne la communication et le suivi par OIKEN des différentes mesures. Nous souhaitons ici rappeler que la Ville dispose d'une dotation annuelle par OIKEN de 360'000 fr. à un fonds à disposition de la Ville pour des mesures destinées à la transition énergétique. Les moyens financiers sont donc à disposition. En revanche, le règlement validé récemment par le Conseil général pourrait encore être revu, au vu des avancées technologiques et des autres soutiens publics. En vue de la réaffectation d'un montant sur ce fonds dès 2023, il faudra plutôt procéder à une actualisation des mesures en termes de nombre, de choix et de montants des mesures.

En résumé, nous sommes d'avis qu'il faut agir plutôt sur les critères de subventionnement en modifiant le règlement actuel plutôt que d'intervenir par un amendement budgétaire, d'autant plus que le fonds OIKEN peut également être utilisé.

Nous soutiendrons activement les mesures incitatives par la suite. L'amendement déposé n'apparaît toutefois, pas forcément la bonne démarche à ce stade. Il n'a pas véritablement d'impact direct sur le fonds de la Ville pour augmenter les mesures subventionnées d'efficacité énergétique. Le groupe PLR laissera toutefois la liberté de vote à ses membres. Merci de votre attention.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, PDC. Les membres de notre groupe sont sensibles à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Le montant des subventions pour l'amélioration énergétique des bâtiments privés à disposition en 2021 a été complètement utilisé. De plus, la Commune doit, vis-à-vis de sa labellisation Cité de l'énergie, être exemplaire dans ce domaine. Nous soutiendrons cet amendement.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Grâce aux subventions accordées par la Ville, certains particuliers ont investi dans la rénovation thermique de leurs biens immobiliers. Les subventions cantonales y ont également contribué, certes dans une plus grande mesure, mais le cumul des aides est probablement suffisamment encourageant pour faire le pas de la rénovation. Nous ne pouvons donc que saluer ces mesures incitatives. Cependant, nous pensons que le montant des subventions octroyé par la Ville est insuffisant et freine certaines rénovations de bâtiments gourmands en énergie et limite ainsi les investissements en vue d'une diminution des gaz à effet de serre. Il semblerait que la Ville se doit d'être un moteur pour inciter les particuliers à rénover et cela ne peut se faire qu'en augmentant les subventions. Nous saluons également l'initiative de la CEU pour le dépôt prochain d'une motion en vue de modifier le mode de calcul d'attribution des subventions. Les Verts soutiendront donc cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement de +76'000 fr. de la CEU appuient sur la touche verte. Pour la proposition de la Municipalité, la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement de la CEU est accepté par 45 oui, 4 non et 3 abstentions. J'ouvre maintenant la discussion générale sur cette division. Nous n'avons pas de demande de parole, nous passons donc à la division 3, Education et Culture. Madame Sierro Fardel, vous pouvez nous faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote de votre commission.

2.3 Education & Culture

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion n'a pas de remarque supplémentaire concernant le dicastère 3 et entre en matière sur ce dicastère.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU n'a pas de remarque particulière sur ce dicastère et entre matière.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. La CSC ne souhaite pas réduire le mandat prévu par la Ville de Sion pour ce projet visant à établir une politique culturelle claire.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Sept amendements ont été déposés dans cette division. Je vais vous en faire la lecture :

- Rubrique 320.3010 traitements du personnel administratif et d'exploitation, compte de fonctionnement, - 35'000 fr. par l'UDC visant à redéfinir les tâches du délégué culturel.
- Rubrique 320.3010 traitements du personnel administratif et d'exploitation, compte de fonctionnement, +55'000 fr. par le PS pour le soutien à la création d'une politique culturelle pour Sion.
- Rubrique 320.3636 subventions aux organisations privées à but non lucratif, compte de fonctionnement, +20'000 fr. par le PS pour le retour des arts plastiques.
- Rubrique 320.3637 subventions aux personnes physiques, compte de fonctionnement, +39'000 fr. par les Verts pour soutenir les études artistiques.
- Rubrique 320.3637 subventions aux personnes physiques, compte de fonctionnement, +45'000 fr. par le PDC pour soutenir également les études artistiques.
- Rubrique 308.5040 terrains bâtis, centre scolaire du Sacré-Coeur, compte d'investissements, +80'000 fr. par les Verts visant à réaménager la cour d'école.
- Rubrique 308.5040 terrains bâtis, compte d'investissements, +200'000 fr. par le PS visant à réaménager les cours d'école et les renaturer.

Nous commençons par la rubrique 320.3010. Madame Sierro Fardel vous pouvez nous faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote de votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion entre en matière et s'est déterminée comme suit : 1 oui, 14 non, 0 abstention pour l'amendement UDC, 7 oui, 7 non, 1 abstention pour l'amendement PS.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. Concernant l'amendement UDC, la CSC ne souhaite pas réduire le montant. Le vote était de 10 non, 1 oui et 0 abstention. Pour l'amendement du PS de +55'000 fr., le vote de la CSC était de 4 oui, 7 non, 0 abstention. Remarque : la CSC estime que le budget de la Ville est satisfaisant.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Avant d'ouvrir la discussion générale sur ces amendements, je tiens à préciser que dans cette rubrique, nous nous trouvons dans le cas de figure où deux amendements traitent des tâches du délégué culturel. Nous confronterons donc l'amendement de l'UDC à celui du PS, puis le vainqueur contre la Ville. J'ouvre maintenant la discussion générale sur cette rubrique.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC vous invite à soutenir son amendement. Nous considérons que définir la politique culturelle de la Ville est une démarche judicieuse pour autant elle appartient au délégué culturel. Externaliser le mandat tel que prévu à la rubrique 320.3132 et engager du personnel ne nous semblent pas adéquat. Nous attendons davantage d'ambition et d'implication du délégué culturel dans ce projet, dans la vie culturelle sédunoise malgré l'éloignement de son domicile et dans des projets actuels. Nous sommes interpellés d'ailleurs par son absence de participation dans certains d'entre eux, mais peut-être que nous nous méprenons sur le cahier des charges que celui-ci doit remplir. Nous vous invitons à soutenir cet amendement. Merci de votre attention.

Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts. La Ville de Sion occupe une place particulière dans notre Canton. En effet, en tant que chef-lieu, elle est le siège de nombreux musées et sites culturels d'importance au niveau valaisan. Cependant, en tant que Ville et Commune, elle ne bénéficie toujours pas d'une politique culturelle propre et bien définie. La décision de la Municipalité d'embaucher un responsable de projet qui permettra d'établir cette politique culturelle est bienvenue mais peu ambitieuse. Nous pensons que notre Ville doit se donner les moyens de mettre en valeur ses richesses,

son patrimoine et ses artistes. Les Verts soutiennent donc l'amendement proposé par le PS afin d'établir enfin la politique culturelle tant attendue.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, PDC. Notre groupe estime que l'engagement d'un chef de projet à 60% sur 6 mois est nécessaire mais cependant suffisant pour l'établissement de la politique culturelle de la Ville. Nous suivrons avec intérêt les résultats de ces travaux. Nous ne suivrons pas, par contre, les deux propositions de l'UDC et du PS.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Le service de la culture compte actuellement 1,5 équivalent plein-temps, à savoir un délégué à la culture et un secrétaire. En l'état, il est impossible pour le délégué à la culture d'investir suffisamment de temps pour la création d'une politique culturelle dans notre Ville. Se basant sur ce constat, la Municipalité propose donc d'employer un responsable de projets à temps partiel durant 6 mois. Nous estimons que cette proposition manque d'ambition.

En effet, en tant que capitale cantonale et ambitionnant de devenir capitale suisse des Alpes, Sion se doit de proposer à ses habitants et visiteurs une vie culturelle riche. Pour ce faire, elle doit ainsi créer une politique culturelle mais aussi se donner les moyens de la mettre en place et de la faire vivre. Raison pour laquelle nous proposons un amendement à la hausse afin d'augmenter les ressources du service de la culture et de renforcer le poste de responsable de projets. Nous vous invitons donc à le soutenir.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement de l'UDC de -35'000 fr. appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent l'amendement du PS +55'000 fr. appuient sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe UDC est soutenu par 32 vert, 19 rouge, 0 abstention. Nous allons maintenant passer au vote de l'amendement de l'UDC -35'000 fr. contre la proposition de la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement de l'UDC de -35'000 fr. appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent la proposition de la Municipalité, la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement de l'UDC est refusé par 4 oui, 48 non et 0 abstention. Nous passons à la rubrique suivante : la rubrique 320.3636 par l'amendement du PS pour une somme de +20'000 fr. Madame Sierro Fardel, vous pouvez nous lire le rapport de la Cogest sur cet amendement.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion entre matière et s'est prononcée sur cet amendement comme suit : 4 oui, 8 non et 3 abstentions.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. Le vote de la CSC est le suivant : 10 oui, 0 non et 1 abstention. Remarque de la CSC : Pour le soutien des enfants, nous estimons qu'il faut une opportunité de pratiquer les arts plastiques en dehors des heures scolaires.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cette rubrique.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Depuis la rentrée 2021, les jeunes Sédunois ne bénéficient plus des cours d'art plastique dont ils ont pourtant pu profiter depuis plus de 45 ans. La Municipalité a, en effet, décidé de mettre fin au soutien apporté à cette activité et de ne plus salarier les deux professeurs d'art plastique. L'argument avancé pour justifier cette décision est l'égalité de traitement entre les diverses entités proposant des activités de loisirs aux écoliers de notre Ville.

Vouloir mettre fin brutalement à une inégalité de traitement tolérée depuis 45 ans a une conséquence claire pour près de 80 écoliers : la fin de leur loisir du mercredi après-midi ou du samedi matin, une activité créatrice abordable. Par cet amendement, notre groupe désire permettre la tenue d'un cours d'art plastique accessible à toutes les bourses et permettre à de nombreux écoliers d'exprimer leur créativité. Nous vous encourageons à le soutenir.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC est clairement pour un retour de l'offre arts plastiques pour les jeunes de la commune et appelle la Municipalité à favoriser un retour rapide de ces cours qui bénéficiaient annuellement à près de 80 jeunes. Cependant, les subventions de cette rubrique ne peuvent être attribuées qu'à des entités de type association et à l'heure actuelle, aucune association en lien avec les arts plastiques ne semble exister. C'est pourquoi le groupe PDC ne soutiendra pas cet amendement.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Comment peut-on expliquer la suppression des cours d'arts plastiques alors qu'il figurait sur la liste des prestations de la Ville. Quels ont été les critères pour décider de mettre fin à cette activité ? Difficile de le savoir. Toujours est-il qu'une partie de la population sédunoise a pu exprimer son attachement à ces activités créatrices par le biais d'une pétition. Les signataires ne désiraient pas voir disparaître ces cours après toutes ces années, même si certains chefs d'oeuvre ramenés à la maison n'ont eu droit qu'à une vie éphémère. De plus sans le soutien financier de la Ville, cette activité n'aurait pas permis à un bon nombre de familles d'y participer pour un montant tout à fait abordable.

Les cours d'arts plastiques représentent une alternative à d'autres activités mais aussi un aspect préventif important face au développement excessif du numérique auprès de la jeune population. Pour un enfant, travailler son imaginaire à travers des activités pratiques est un des maillons importants pour son développement global, au même titre que des activités sportives ou musicales. Cette prestation soutenue pendant si longtemps par la Ville mérite donc d'être maintenue au même titre que d'autres activités. Malgré tout, certains doutes ont été émis au sein de notre groupe. Nous laisserons donc la liberté de vote.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du PS de + 20'000 fr. appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe PS est refusé par 19 oui, 31 non et 2 abstentions. La rubrique n'est donc pas amendée. Nous passons à la troisième rubrique amendée dans ce dicastère. La rubrique 320.3637 amendée par les Verts pour une somme de +39'000 fr. ainsi que par le PDC pour une somme de +45'000 fr. Madame Sierro Fardel, vous pouvez nous faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote de votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion s'est prononcée comme suit : concernant l'amendement des Verts elle s'est prononcée par 14 oui, 0 non et 1 abstention. Concernant l'amendement du PDC, elle s'est prononcée par 13 oui, 0 non et 2 abstentions.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. La Cogest a voté pour l'amendement des Verts par 11 oui, donc à l'unanimité. La commission soutient cet amendement afin d'atteindre la participation communale comme prévue par le Canton. Par rapport à l'amendement PDC, la CSC s'est prononcée également par 11 oui pour la même raison.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Comme annoncé préalablement au bureau, l'amendement PDC étant nettement plus précis que celui des Verts nous retirons l'amendement des Verts.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. La Loi sur la culture a été évoquée ici auparavant et a fait l'objet d'une présentation par la Municipalité détaillant les moyens mis à disposition par la Ville, notamment pour ce qui concerne les écoles de musique. Nous reconnaissons volontiers quelle recommandation propose le Canton à ce sujet mais plus encore nous constatons que la Municipalité par d'autres biais comme les infrastructures. Ainsi, le groupe UDC refuse les amendements déposés et plus encore constate que nous l'avons déjà fait dans le cadre des budgets et qu'il est nécessaire d'avoir une détermination de la Municipalité sur son approche de la loi cantonale. A ce titre, une politique culturelle semblerait un outil adapté pour répondre aux interrogations et ce davantage qu'une hausse à

10% au coût des unités cours, largement en deçà de la recommandation cantonale, peu au fait de la pratique de la Ville.

Sierro Christophe, Conseiller général, PDC. Permettre aux jeunes d'accéder à une formation musicale structurée et de qualité nous tient à coeur. Les parents des élèves fréquentant le conservatoire cantonal ou l'EJMA assument actuellement 33% du coût des unités de cours de ces établissements. Si les montants facturés grèvent le budget de famille nombreuse ou moins aisée, ils peuvent même s'avérer parfois dissuasifs. Avec le Canton et la Loterie Romande, la Municipalité subventionne cet enseignement prenant à sa charge 6,6% des coûts. Cet amendement de +45'000 fr. permettrait de monter à 10% la contribution de la Commune, allégeant sensiblement la charge parentale. Pour que tous nos mélomanes en herbe puissent avoir l'opportunité de bénéficier d'une formation musicale solide, sans soupir ni fausse note, le PDC vous invite à soutenir cet amendement. Merci de votre écoute.

Bianchi Kilian, Conseiller général, PS. L'aide aux études artistiques est une manière pour la Municipalité de permettre à tout un chacun d'avoir la chance de suivre une formation artistique et de réduire en partie les coûts occasionnés pour les familles. Au sens de l'argumentation du groupe PDC, mon groupe et moi-même soutenons donc cet amendement visant à augmenter à 10% la participation de la Commune pour l'aide aux études artistiques et ainsi permettre plus de soutien pour les familles et d'offrir à un plus grand nombre la possibilité de s'y inscrire. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Les Verts ayant retiré leur amendement, nous allons passer au vote de l'amendement du PDC de +45'000 fr. contre la proposition de la Ville. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'amendement du PDC appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité, la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PDC est accepté par 45 oui, 6 non et 1 abstention.

Quatrième rubrique amendée dans ce dicastère, la rubrique 308.5040 par Les Verts pour une somme de 80'000 fr., ainsi que par le PS pour une somme de 200'000 fr. Madame Sierro Fardel, vous pouvez nous lire le rapport de la Cogest.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Cogest s'est prononcée comme suit concernant l'amendement des Verts : 6 oui, 9 non et 0 abstention, concernant l'amendement du PS : 7 oui, 7 non et 1 abstention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU s'est prononcée comme suit : pour l'amendement des Verts, 9 oui, 0 non, 0 abstention, avec une remarque que les travaux prévus dans le secteur permettent d'envisager l'implantation d'arbres pour la cour du Sacré-Coeur. Ce montant devrait être dévolu à l'arborisation et non à une étude d'implantation. Les parcs et jardins pourraient même se charger des travaux. Concernant l'amendement du PS, la CEU s'est prononcée comme suit : 5 non, 4 oui et 0 abstention. C'est une idée intéressante et un montant qui semble réaliste pour un tel projet.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. Par rapport à la demande des Verts, de +80'000 fr., la CSC s'est prononcée comme suit : 8 oui, 3 non, 0 abstention. La CSC accepte cet amendement avec le montant proposé. Pour l'amendement PS de +200'000 fr., la CSC s'est prononcée par 3 oui, 8 non, 0 abstention. La CSC refuse cet amendement vu le montant demandé.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. On a reproché la somme peu importante proposée par les Verts pour transformer la cour de récréation du Sacré-Coeur. Nous retirons donc l'amendement en question et nous nous alignons sur celui du parti socialiste.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a pris connaissance de l'amendement qui reste sous cette rubrique. Evidemment que tout projet d'arborisation est encouragé pour autant que l'occasion s'y prête. Le projet de la nouvelle école de Champsec en est un excellent exemple vu qu'il intégrera un grand projet d'aménagement extérieur qui devrait ravir les futurs écoliers et utilisateurs.

Le bâtiment de l'ancien hôpital est un deuxième exemple. Comme il va être rénové ces prochaines années pour y accueillir l'Administration communale, la transformation intégrera un réaménagement extérieur complet du site donnant sur la cour d'école étant donné la volonté de déplacer l'entrée principale du côté ouest. Ce n'est donc pas le moment idéal pour ne faire que les choses à moitié. Ces deux projets ont comme dénominateur commun de faire l'objet d'une réflexion globale de l'espace nécessaire pour que le projet, à sa fin, puisse amener une réelle valeur ajoutée et ne soit pas simplement quelques arbres. Aussi, on le voit dans la planification financière, les investissements pour les rénovations et mise à niveau des écoles nécessitent du temps et de l'argent. Le groupe PLR est favorable à ce que les projets de végétalisation soient réalisés lors d'interventions extérieures déjà programmées ou dans quelques années de manière plus intensive lorsque les principaux investissements seront terminés et que les moyens seront donc plus disponibles. En l'état, le groupe PLR refusera ces deux amendements mais soutiendra toujours d'éventuels crédits supplémentaires si les opportunités de projets s'offrent à la Ville. Merci pour votre attention.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC refuse l'amendement du parti socialiste. Nous apprécions que ce groupe entend voir la Ville donner suite à sa prise de position d'août 2020. Pour autant le projet proposé demande un peu de temps d'élaboration, de transversalité et donc de droit de regard du Conseil général. Il y a arborisation, projet pédagogique, projet écologique, nous ne souhaitons donc pas signer un chèque en blanc et préférons avoir sous les yeux des éléments susceptibles de fonder une décision. Merci de votre attention.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, PDC. Un concept de réaménagement de la cour de l'école du Sacré-Coeur sera inclus dans le cadre des travaux de réaffectation et rénovation du bâtiment de l'ancien hôpital. L'arborisation fera donc partie intégrante de ce projet. Les deux autres cours d'école qui mériteraient une amélioration sont celles de Gravelone qui va également faire prochainement l'objet de travaux et celle des Collines qui ne sera bientôt plus affectée aux écoles. Pour cette raison, le groupe PDC ne soutiendra pas cet amendement.

Andrey-Berclaz Marlyne, Conseillère générale, PS. C'est suite à la décision du Conseil municipal du 20 août 2020, en réponse au postulat concernant le réaménagement et la végétalisation des cours d'école que notre amendement vous est proposé. Il propose en fait, la mise en oeuvre de l'une d'entre elles. Puisque chaque été nous rénovons une école, nous proposons donc de l'arboriser, de la végétaliser et de la renaturer pour y amener bien sûr ombre et fraîcheur. 6 à 7 degrés de moins que les surfaces minérales, c'est plutôt agréable et bon à prendre pour nos écoliers dans une ville qui se réchauffe vite. Pour offrir des espaces diversifiés d'exploration et de jeu, pour mener des projets pédagogiques de proximité en lien avec les objectifs pédagogiques des sciences de la nature, enfin, pour mettre en oeuvre AcclimataSion au coeur d'une cour d'école citadine et favoriser ainsi, en plus de la fraîcheur, le bien-être et le lien social des enfants et des parents qui la fréquentent, voire compenser une partie des surfaces de jardin privé que la densification nous fait perdre mois après mois, je vous invite donc à accepter notre amendement dont la somme de 200'000 fr. nous semble réaliste si l'on tient compte des compétences de notre service des parcs et jardins.

Pfister Brigitte, Conseillère générale, Les Verts. Je crois que nous connaissons toutes et tous l'importance et la valeur ajoutée qu'a la végétalisation des cours de récréation. D'ailleurs, en 2019, le Conseil général avait accepté un postulat demandant de végétaliser plus généreusement les cours de récréation du centre-ville. Malgré le manque d'enthousiasme du Conseil municipal lors de la réponse donnée au postulat, végétaliser les cours fait finalement partie des objectifs de législature du Conseil municipal pour ces trois prochaines années. Nous souhaiterions donc donner à la Municipalité, d'ores et déjà, les moyens nécessaires à la réalisation concrète de cet objectif et lui démontrer notre soutien à ce projet qui nous tient vraiment à coeur.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. L'amendement des Verts ayant été retiré, nous allons donc passer au vote de l'amendement du PS de +200'000 fr. contre la Ville. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'amendement du PS de +200'000 fr. appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PS de +200'000 fr. est refusé par 20 oui, 29 non et 2 abstentions. J'ouvre maintenant la discussion sur la division 3 amendée à la rubrique 320.3637 de +45'000 fr. Aucune prise de parole n'ayant été demandée, nous passons au dicastère 4, Affaires sociales. Madame Sierro Fardel, vous pouvez nous faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote de votre commission.

2.4 Affaires sociales

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion n'a pas de remarque supplémentaire concernant le dicastère 4 et entre en matière.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU n'a pas de remarque dans le dicastère 4 et entre en matière.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. La CSC n'a pas de remarque particulière et entre en matière pour ce dicastère.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons reçu un amendement dans ce dicastère qui concerne la rubrique 404.3130 prestations de services tiers du compte de fonctionnement, - 15'100 francs par l'UDC dans le but d'améliorer la gestion pour une vraie volonté d'intégration. Madame Sierro Fardel, vous avez la parole pour cet amendement.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion s'est prononcée comme suit : 1 oui, 13 non, 1 abstention.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. Par rapport à l'amendement UDC de – 15'100 francs, le vote de la CSC est le suivant : 1 oui, 8 non et 2 abstentions. La CSC ne désire pas réduire ce budget.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. L'ambition de cet amendement vise à nous concentrer sur la cohérence d'une politique socio-culturelle, rechercher l'essence sédunoise dans nos activités. La Ville de Sion devrait opter pour une valorisation de l'identité locale plutôt que des thématisations extra-communales car oui, l'identité locale demeure un enjeu d'attractivité touristique et d'inclusion citoyenne.

En effet, nous ne voyons pas la pertinence de soutenir des événements ex-nihilo ou idéologiques lorsque le devoir essentiel de notre capitale reste la mise en valeur de notre identité et de ses ressources. En d'autres termes, l'argent du contribuable doit servir à la promotion de projets locaux, régionaux, à haute-valeur ajoutée plutôt qu'à des activités idéologiques qui ne relèvent pas de notre vocation. De surcroît, celles-ci peuvent tout à fait s'autofinancer par le biais d'initiatives privées.

Comprenez donc que le meilleur moyen de sensibiliser le concept du vivre ensemble s'avère de promouvoir et de partager notre identité locale assimilatrice surtout que la crise Covid. a tant impacté le secteur, il serait temps de redynamiser des projets séduois dans leur esprit. De ce fait, réduisons ces dépenses alternatives afin de générer une perspective cohérente et promotionnelle de notre commune. En un mot, concentrons-nous sur ce qui nous fait et nous fera séduois. Merci de votre soutien.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Le PDC soutenant la multiculturalité et le bien vivre-ensemble refusera cet amendement.

Tornay Aude, Conseillère générale, PS. Qualifier de projet idéologique des événements qui permettent aux habitants de notre Commune de rencontrer et de découvrir les communautés étrangères, laisse notre groupe perplexe. De plus, le but du projet Sion ville multiculturelle a pour ambition, entre autres, d'informer, de développer et de renforcer les mesures d'intégration spécifiques aux besoins de ces communautés étrangères. Ces aspects nous semblent donc indispensables et particulièrement compatibles avec une politique d'intégration et de naturalisation, contrairement au texte de votre amendement. Enfin, exprimer que l'élimination de la discrimination raciale à travers la semaine contre le racisme est contraire aux valeurs socio-culturelles de notre commun, nous semble

complètement aberrant. Rappelons-nous tout de même que les minorités raciales sont encore aujourd'hui stigmatisées et parfois même violentées à l'instar de cette femme métisse traitée de négresse et de son mari tabassé lors d'un combat de reines en septembre dernier.

Quant à l'utilisation du mot assimilation, notre groupe lui préférera le terme intégration. En effet, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'annihiler sa culture en faveur d'une autre mais qu'au contraire, l'intégration est une affaire de réciprocité. Accueillir l'autre en lui portant de l'intérêt et en lui laissant un espace d'expression, respecter et reconnaître ses différences lui donnera d'autant plus de volonté de s'intégrer dans notre quotidien et de prendre part à notre culture. Pour ces raisons et parce que le respect de la multiculturalité est au centre des valeurs du PS, le maintien de ces événements et, par extension, le budget qui lui est alloué, nous semble indispensable. Sans surprise, nous ne soutiendrons donc pas cet amendement et nous invitons les autres groupes à le refuser également.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cet amendement, les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement de l'UDC de - 15'100 francs appuient sur la touche verte. Celles et ceux qui soutiennent la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement de l'UDC est refusé par 3 oui, 48 non et 0 abstention.

Nous allons passer à la division 5, Sécurité publique. Madame Sierro Fardel, vous pouvez nous faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote de votre commission.

2.5 Sécurité publique

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion n'a pas de remarque supplémentaire concernant le dicastère 5 et entre matière.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU n'a pas de remarque particulière sur ce dicastère et entre en matière.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. La CSC n'a pas de remarque particulière et entre en matière sur ce dicastère.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Aucun amendement n'a été déposé. J'ouvre donc la discussion générale sur la division 5.

Je n'ai pas de demande de parole. Nous passons donc à la division 6, Travaux publics et Environnement. Madame Sierro Fardel, vous pouvez nous faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote de votre commission.

2.6 Travaux publics & Environnement

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La commission entre en matière sur le dicastère 6 et aimerait ajouter les commentaires suivants :

Concernant l'eau potable, de l'aveu même des services et des autorités de la Ville, les réseaux d'eau potable de Sion ont souffert, par le passé, d'un déficit d'investissement. Des sommes importantes et croissantes doivent être affectées au remplacement des conduites. Toutes ces dépenses ont une incidence négative sur le fonds de financement spécial. Les tarifs de l'eau de Sion sont très bas en comparaison avec ceux d'autres villes. Ils seront adaptés dans les limites du règlement actuel. Malgré cette augmentation, le résultat eau potable est estimé à - 580'000 fr. pour 2022, portant le fonds à - 989'991 au 31 décembre 2022. Par conséquent, une révision du règlement paraît essentielle et urgente.

Concernant les biodéchets : actuellement gratuits, la Municipalité prévoit de taxer les particuliers pour la collecte des biodéchets dès 2022. Les revenus supplémentaires sont estimés à 725'000 fr. Ces nouvelles taxes permettront de couvrir les frais de mise en place des équipements qui y sont liés, des campagnes d'information et, de manière générale, de renforcer la situation financière du compte. La Commission de gestion s'étonne de cette mise en application sans modification du règlement communal sur les gestions des déchets et s'attend à ce que le Conseil général se prononce au préalable.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La commission est entrée en matière pour le dicastère 6. Elle fait les remarques suivantes :

- Les honoraires d'experts et des spécialistes, la CEU suivra avec intérêt l'évolution de ces montants.
- Les matériels d'exploitation et fournitures, concernant les radars pédagogiques en particulier, dans la perspective des zones 30 il sera intéressant d'avoir un retour sur les effets dissuasifs de ces radars pédagogiques.
- Les dépenses de fonctionnement, concernant les vêtements de travail, la réponse donnée par les services ne correspond pas à ce que l'on voit sur les budgets et comptes Il n'y a pas de différence d'une année à l'autre. La CEU suivra avec intérêt l'évolution des travaux de sécurisation des cours d'eau.
- Les autres remarques en général ont été données en début de séance.

La CEU observe qu'il y a de nombreux investissements dans le dicastère 6. Ces investissements couvrent des problématiques actuelles : gestion de l'eau, gestion des déchets, rénovation des routes agricoles. Elle déplore parfois que les réponses se sont pas toujours à la hauteur de ses questions.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. Pas de remarque particulière.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons reçu sept amendements dans cette division. Je vais vous en faire la lecture.

- Rubrique 601.3101, droit matériel d'exploitation et fournitures, compte de fonctionnement, + 25'000 fr. par le PDC visant à financer l'achat d'une dizaine de radars pédagogiques.
- Rubrique 608.3119, autres immobilisations, compte de fonctionnement, – 280'000 fr. par le PDC visant à ce que le Conseil général puisse étudier le concept de biodéchets et donner son aval avant sa mise en place.
- Rubrique 600.5010, pistes cyclables et parcs à vélo, compte d'investissements : 3 amendements : le premier +200'000 fr. du groupe des Verts à allouer aux pistes cyclables, le deuxième +100'000 fr. du PLR pour la même cause, le troisième +300'000 fr. du PS visant à la sécurisation du trafic cycliste et de vraies pistes cyclables continues.
- Rubrique 600.5010 concernant la liaison nord-sud, secteur gare, compte d'investissements : 2 amendements : le premier – 200'000 fr. par l'UDC demandant des explications supplémentaires quant aux montants d'études dépensés et en cours, le deuxième -100'000 fr. par le PS visant à améliorer la collaboration avec les acteurs impliqués.

J'ouvre maintenant la discussion générale sur ces amendements.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, cela me donne l'occasion quand même de vous saluer et de vous remercier pour le travail qui est déjà effectué. Pour l'instant, nous ne sommes pas intervenus sur les amendements mais j'ai cru comprendre que pour certains d'entre eux, notamment dans cette section, vous aviez besoin d'informations complémentaires. Donc, j'aimerais, si vous êtes d'accord, donner la parole à mon collègue Raphaël Marclay, qui pourra vous apporter quelques informations, notamment sur l'amendement qui concerne les biodéchets.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. L'amendement proposé sur la rubrique 608.3119 qui porte sur le traitement des biodéchets ou plutôt des bioressources comme on les appelle dorénavant, traduit des questionnements légitimes et nécessite quelques clarifications, explications complémentaires. Bien qu'une présentation générale de la politique de gestion et de valorisation des déchets verts et gastro soit prévue durant le premier semestre 2022, nous nous permettons en primeur de vous fournir ces principes généraux.

Plusieurs décisions déterminantes relatives aux **déchets verts** ont été prises cette année. En termes organisationnels, le centre de compostage de Pra Bardy a été ce printemps mis aux normes, en particulier des balances ont été installées. Cela nous permet de facturer les apports de déchets verts de tiers, contribuant ainsi à réduire le déficit du compte autofinancé, ce qui explique aussi une partie des différentes recettes relevées tout à l'heure.

Courant 2022, tous **les apports à Pra Bardy** seront pesés et facturés suivant la même pratique que celle de la déchetterie de l'UTO. L'accès à Pra Bardy, comme à terme aux autres déchetterie de l'UTO et d'Ecobois, se fera via le système RFID (Radio Frequency Identification). Ces cartes remplaceront donc les actuelles cartes en carton. Il s'agit de la technologie retenue par l'UTO et par ses partenaires. Ces cartes sont munies d'une puce électronique qui permet d'enregistrer les données souhaitées, en particulier d'assurer la traçabilité des apports. Elles donneront également accès au système GastroVert évoqué ci-après et sont susceptibles d'être utilisés à d'autres thèmes pour d'autres usages citoyens.

S'agissant des **déchets alimentaires ou déchets gastro**, la Ville a opté pour le système GastroVert dont l'investissement est subventionné par l'UTO, à hauteur de 2 tiers et qui donne satisfaction dans de nombreuses communes valaisannes. Les modules ou twins ont été commandés en 2020 et seront installés en 2022 dans tous les écopoints et progressivement dans tous les secteurs fortement densifiés de la commune. Ce système, mis en place par la SATOM et dont l'UTO est devenu partenaire, permet de lutter efficacement contre les dépôts de matières non méthanisables, en particulier les plastiques. Chaque apport est, en effet retraçable et les utilisateurs sont formés ou informés à leur utilisation. Ce plénum avait déjà été sensibilisé à plusieurs reprises sur le problème que nous rencontrons actuellement avec les déchets de matières plastiques. Cela permettra également de lutter contre les odeurs nauséabondes et la prolifération d'insectes et de mouches. Les bacs ne sont plus vidés sur place mais emportés pour être lavés et désinfectés à chaque utilisation. Le système permettra donc de lutter contre le fléau croissant de dépôt plastique dans les déchets méthanisables. Comme déjà évoqué, si la qualité actuelle ne s'améliore pas, les bioressources devront être incinérées à l'UTO, compromettant ainsi l'ensemble de la filière de revalorisation matière. La campagne tout-ménage de cet été, pas de plastique dans mon compost, allait dans ce sens mais n'a malheureusement pas donné les résultats escomptés.

S'agissant de **l'équilibre financier du compte autofinancé**, bien que la revalorisation matière permette d'alléger le coût de traitement de ces matières, le compte autofinancé affiche un déficit chronique. Des mesures doivent donc être prises à moyen terme. Plus de 2'500 tonnes de déchets verts sont collectés annuellement induisant près de 230'000 fr. de frais de traitement et 395'000 fr. de frais de collecte, actuellement financés par la taxe de base. Sur le principe, la reprise des déchets verts des particuliers restera gratuite jusqu'à concurrence d'une tonne par an. Afin de financer partiellement les frais de collecte, une contribution financière sous la forme d'une vignette sera introduite. La vignette ne représentera qu'une contribution partielle d'environ 50% aux frais de transport uniquement.

L'amélioration du système de vignettes, donc sur les petits containers verts que nous connaissons, permettra d'améliorer la gestion des conteneurs individuels. Certains particuliers détiennent en effet de très nombreux conteneurs, souvent en fort mauvais état d'ailleurs, la vignette permettra de limiter leur nombre. Les unités vétustes pourront être ainsi supprimées. Cela favorisera également une égalité de traitement entre les citoyens puisque la taxe de base est payée par l'ensemble des citoyens alors que le système de récolte porte-à-porte profite essentiellement aux zones peu densifiées, les zones résidentielles, les villages et les quartiers périurbains. S'agissant du système de collecte GastroVert, il est prévu une contribution par ménage de 25 francs par an. Durant la phase d'implémentation et d'observation estimée à au moins deux ans, ce service sera toutefois gratuit.

Modification du règlement : le service étudie actuellement la nécessité de devoir modifier le règlement. Cette modification ne vous serait toutefois soumise, le cas échéant, qu'après la présentation évoquée en introduction. Il convient de préciser que les investissements prévus au budget ne nécessitent pas de modifier ce règlement.

J'arrive maintenant aux **conclusions générales** : à compter de mars 2021 la totalité des bioressources évoquées, pour les privés comme pour les professionnels, est traitée auprès de Gazel. Le méthane ainsi récupéré est injecté dans le réseau de gaz de la Ville. Cela s'inscrit de manière efficace et concrète dans la transition énergétique souhaitée par tous. La Ville de Sion a été pionnière dans la récolte porte à porte des déchets verts. Il s'agit maintenant d'améliorer le service pour les déchets alimentaires avec l'implémentation du système GastroVert. Ce système se déploie depuis 2011 dans le Bas-Valais. Il a fait ses preuves et a été présenté à plusieurs reprises dans la presse cantonale. Le délai de commande des twins étant de plus d'une année, il serait vraiment dommage d'amener ces investissements et de retarder ainsi ce projet d'intérêt public, par ailleurs largement subventionné par l'UTO. Ces services de premier ordre pour le citoyen ont toutefois un coût. S'il n'est pas envisagé de taxes supplémentaires pour la valorisation de ces biodéchets, il paraît légitime qu'une participation aux frais de collecte soient demandée afin de rééquilibrer à long terme le compte autofinancé. Cet aspect vous sera présenté toutefois l'année prochaine et est indépendant des investissements concernés par l'amendement. Fort de ces clarifications, le Conseil municipal vous invite donc à ne pas suivre cet amendement. Merci beaucoup pour votre attention.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts propose une rapide suspension de séance pour réexaminer sa position concernant cet amendement. Cela permettra aux autres groupes de revoir en fonction de ce que l'on a appris s'ils veulent rester sur leur position ou pas.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons reprendre la séance par la rubrique 601.3101, amendée par le PDC de +25'000 fr. Madame Sierro Fardel vous pouvez nous lire le rapport de la Cogest sur cet amendement ainsi que du vote.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion s'est prononcée comme suit concernant l'amendement PDC : 15 oui, 0 non, 0 abstention.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, PDC. La mobilité des Sédunoises et des Sédunois est en pleine effervescence, mobilité douce, véhicules électriques à 2 ou 4 roues, zones de rencontre et dans un avenir proche un centre-ville à 30 kmh et surtout un flux de véhicules thermiques toujours plus important.

Chacune et chacun a déjà été confronté au comportement stressé voire même inconscient de certains usagers tant à quatre roues qu'à deux-roues, il est temps d'y remédier. Les radars pédagogiques mobiles solaires permettent de créer une indication claire, soit par un signal numérique de la vitesse, soit par des sourires colorés. Leur coût approximatif s'élève environ à 2500 francs. La Ville ne possédant que peu de radars pédagogiques mobiles solaires, il paraît clair qu'il y a lieu de sensibiliser les usagers. C'est aussi un moyen de soutenir les associations de quartier dans leurs demandes de prévention sur des zones définies. La PRVC pour les zones école et à risque et les routes qui nécessiteront un temps d'adaptation important, telles que la rue du Rawyl ou des Casernes, mais aussi anticiper une potentielle phase de répression sur les personnes irresponsables de notre réseau routier. Pour une sensibilisation pédagogique et une utilisation harmonieuse du réseau routier sédunois par l'ensemble des usagers, nous vous invitons à accepter cet amendement pour l'achat de radars pédagogiques complémentaires à hauteur de 25'000 fr.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC accepte l'amendement. Une phase de sensibilisation est effectivement adéquate à des fins de prévention d'accidents et pour éviter aux justiciables des amendes, voire des peines plus sévères découlant d'inattention. Nous espérons donc que le dicastère concerné les accueillera avec plaisir. Merci de votre attention.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Nous sommes d'avis que l'achat de radars pédagogiques visant à sensibiliser les usagers, paraît opportun avec la transformation de certaines zones à vitesse réduite. Le groupe PLR soutiendra ainsi l'amendement du PDC. Merci de votre écoute.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du PDC de +25'000 fr. appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PDC est accepté par 51 oui, 1 non et 0 abstention.

Deuxième rubrique amendée dans ce dicastère, rubrique 608.3119, autres immobilisations par le PDC pour – 280'000 fr. visant à étudier le nouveau concept de biodéchets avant sa mise en place. Madame Sierro Fardel, vous pouvez nous lire votre rapport et votre vote de commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion s'est prononcée comme suit : 15 oui, 0 non, 0 abstention. Elle ajoute qu'une fois le règlement adapté et approuvé, un crédit supplémentaire pourra être demandé.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le vote de la CEU est le suivant : 9 oui, 0 abstention, 0 non. Avec la remarque suivante : la question de la taxe pour les déchets verts est évoquée. Une clarification du projet semble nécessaire. Les informations relatives à ce nouveau système de gestion des biodéchets ne semblent pas claires. La CEU n'est pas contre le projet mais, en l'état, les informations ne sont pas suffisantes pour un investissement conséquent.

Bourban Sophie, Conseillère générale, PDC. La gestion des biodéchets est un sujet complexe. En effet, il faut assurer une qualité des biodéchets afin de pouvoir les méthaniser correctement, tout en incitant les citoyennes et citoyens à trier les déchets afin de les valoriser. Il est vrai que beaucoup de plastiques se retrouvent dans les biodéchets et qu'une solution doit être trouvée pour améliorer le système actuel, tout en ne péjorant pas le tri déjà effectué par chacune et chacun.

La solution GastroVert private, comme indiqué dans le budget consistera à taxer les citoyennes et citoyens sur le mode du pollueur-payeur. Cette proposition n'est pas claire quant à l'installation de ces poubelles Twins ou de container avec macaron pour les PPE ou encore pour les citoyennes et citoyens éloignés des écopoints. Est-ce que cela induira une augmentation du trafic individuel vers les centres de tri voire même à un abandon du tri des biodéchets ? De plus, les coûts liés à ce projet sont disséminés dans ce budget sans modification du règlement des déchets qui ne prévoit pas de taxes pour les biodéchets et sans présentation des coûts globaux de ce projet ainsi que de sa solution finale choisie par le Conseil municipal.

Les informations arrivent malheureusement un peu tard ce soir et le groupe PDC demande au Conseil général d'attendre la présentation du projet GastroVert avant de libérer ce crédit et de soutenir l'amendement. La Municipalité pourra demander un éventuel crédit supplémentaire. Cependant, il est important d'avoir d'abord une modification du règlement au niveau des taxes avant de pouvoir mettre en place un projet avec une vision claire, autant au niveau du budget que du cahier des charges. Merci.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC accepte l'amendement. Nous rejoignons l'idée qu'il est nécessaire d'adapter mais surtout de faire approuver une modification réglementaire quand bien même la Municipalité pourrait modifier sa pratique sans y recourir.

Il est question d'une taxe préalablement non perçue, la vignette déchet vert, de l'extension du principe pollueur-payeur, d'une modification de l'offre juste après introduction de la taxe au sac. Un certain nombre de considérations qu'il nous semble judicieux d'examiner, même si la modification a ses vertus en évitant le tourisme des déchets, en maintenant la gratuité des dépôts à Pra Bardy, en améliorant la problématique des mouches restaurateurs avec des conteneurs fermés. Merci.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Tout d'abord le groupe PLR tient à souligner qu'une présentation du projet et du concept en amont de l'étude du budget aurait certainement évité cet amendement, comme on l'a vu auparavant. Selon les informations complémentaires transmises par le conseiller Raphaël Marclay, le système nous sera présenté au premier trimestre 2022.

L'amendement sur lequel nous devons nous prononcer aujourd'hui vise les équipements prévus pour une gestion améliorée des déchets verts. La question de l'éventuelle participation aux frais est indépendante de l'amendement et fera l'objet d'une autre discussion en temps voulu. Il faut observer ici que le règlement en vigueur permet de mettre en place ce système de gestion des déchets sans modification, à l'instar de ce qui a été évoqué auparavant et en partie dans les rapports de commission. Le service GastroVert est par ailleurs déjà connu dans plusieurs autres collectivités valaisannes.

Le groupe PLR est convaincu que ce nouveau système de récupération permettra d'optimiser la gestion des déchets verts puisqu'il fonctionne déjà au niveau de l'UTO et dans d'autres communes du Canton. Nous savons que ce système est efficace et qu'il permettra notamment de résoudre les désagréments des mouches qui ont été souvent relevés ici en plénum ces dernières années. Le PLR laissera la liberté de vote à son groupe au sujet de cet amendement et encourage la Ville à présenter le sujet au prochain plénum et à déposer un crédit supplémentaire si l'amendement est accepté. Merci de votre écoute.

Vuissoz Grégoire, Conseiller général, PS. Le groupe PS soutient cet amendement et le point de vue du PDC. Nous sommes étonnés de découvrir les arguments de la Municipalité si tard, alors que ce projet aurait dû être discuté auparavant devant le Conseil général. Sur le fond, nous nous posons la question suivante : pourquoi faire payer encore plus les citoyens qui font l'effort de trier leurs biodéchets ? Il nous paraît important de réfléchir à une stratégie cohérente de gestion des déchets en réfléchissant à un nouveau règlement. Nous soutenons donc les arguments du groupe PDC et vous proposons d'accepter cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du PDC appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité, la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PDC est accepté par 30 oui, 16 non et 6 abstentions. La rubrique est donc amendée de – 280'000 fr.

Rubrique suivante : 600.5010 Avant d'ouvrir la discussion générale sur ces amendements, je tiens à préciser que dans cette rubrique, nous nous trouvons dans le cas de figure où 3 amendements traitent des pistes cyclables et 2 de la liaison nord-sud. Nous allons séparer les votes entre les pistes cyclables et la liaison nord-sud. Pour les pistes cyclables, nous confronterons-nous donc l'amendement du PS contre celui du PLR, puis le vainqueur contre celui des Verts et le vainqueur contre la Municipalité. Madame Sierro Fardel, vous avez la parole sur les amendements et le vote concernant les pistes cyclables.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion s'est prononcée comme suit concernant les amendements de pistes cyclables. Concernant l'amendement déposé par les Verts, les votes sont comme suit : 10 oui, 1 non, 4 abstentions. Concernant l'amendement PLR 15 oui, 0 non, 0 abstention et concernant l'amendement du PS : 6 oui, 7 non et 2 abstentions.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU a décidé de voter les 3 amendements en une seule fois. Le vote est le suivant : 9 oui, 0 non, 0 abstention. De manière générale la CEU est sensible à la sécurité des cyclistes. Les pistes cyclables doivent se multiplier. La CEU accepte les 3 amendements pour donner un signal, une impulsion et laissera aux groupes le choix du montant adéquat.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a porté une attention particulière à ce thème, étant donné qu'il a lui aussi déposé un amendement. Nous avons compris que la volonté de la Ville était d'augmenter la sécurité en passant une grande partie du centre-ville en zone 30 km/h et que

la réalisation de pistes cyclables est rendue compliquée par les gabarits des rues. Cependant, au regard des montants consentis par les routes, nous estimons que le montant de 200'000 fr. est trop faible, une partie de celui-ci étant par ailleurs attribué pour les infrastructures type parcs à vélos. Notre amendement a pour volonté de demander à la Ville d'en faire plus, notamment dans le marquage de bandes cyclables. Nous nous étonnons, par exemple de constater qu'aucun marquage pour les cyclistes n'a été fait suite aux travaux de la rue de la Dixence. Cependant, le groupe est bien sûr d'avis qu'il ne faut pas tomber dans la vision irréaliste de lui donner des moyens infinis qui ne sauraient être réalisés faute de ressources et de projets. Notre groupe ne soutiendra donc pas les amendements des autres groupes, dont les montants ne semblent pas réalistes à nos yeux. Je vous remercie pour votre attention.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, PS. Voici venu l'éternel amendement pour la création de pistes cyclables. En effet, on est trois groupes à s'être intéressés à cette question-là. Tout est question de montant. Cela me permet de rappeler ici qu'un kilomètre de vraie piste cyclable coûte environ 500'000 fr. Dès lors, vous voyez bien que notre amendement de 300'000 fr. n'est pas démesuré.

Lorsque l'on parle de pistes cyclables, cela n'est pas des bandes cyclables. Dans cet amendement, nous ne parlons pas non plus de parcs à vélos car la tendance dans ce dicastère lorsqu'un amendement à la hausse est voté, c'est de nous racheter de magnifiques parcs à vélo, certes très utiles mais moins nécessaires. Bref ce qu'il faut en Ville de Sion, ce sont de vraies pistes cyclables sécurisées pour que piétons, cyclistes et automobilistes y trouvent leur compte. Nous demandons expressément que cet amendement soit affecté à la sécurisation du trafic cycliste. Sion n'a pas besoin de changer chaque année ses stations de Publibike mais de développer de vraies pistes cyclables continues, cela veut dire séparées des voitures et des piétons pour rouler en sécurité au quotidien, c'est-à-dire sans trou, sans bouche d'égout, sans trottoir ni sous-voies interdits aux vélos. D'autres villes, à la géographie bien plus complexe, y sont parvenues. Pourquoi pas Sion ? L'année passée dans ce même plénum, nous votions avec une large majorité un amendement de 400'000 fr., mais force est de constater que nous pouvons revenir cette année avec un budget à revoir.

Sans tomber dans la rubrique nécrologique, les cyclistes à Sion ne sont pas en sécurité. Or, s'il y a bien une tâche régaliennne de l'état, cela devrait être celle de la sécurité sur les routes. Certes, une initiative cantonale est lancée mais cela ne suffit pas. Comme pour le 30 km/h, Sion, capitale suisse des Alpes, doit montrer l'exemple sur la mobilité douce et la convivialité en centre-ville et cela passera par la séparation des flux piétons, cyclistes et véhicules motorisés et non simplement par une ixième bande de peinture rouge discontinue au sol, qui s'arrête sur un pont en fonction des gabarits ou des bouches d'égout.

Merci donc de soutenir cet amendement qui, comme vous pouvez le voir, n'est pas si démesuré, compte tenu du coût au kilomètre de piste cyclable, pour éviter de revenir encore l'année prochaine avec un même amendement.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Les cyclistes sédunois méritent effectivement un coup de pouce, en particulier en ce qui concerne leur sécurisation. Contrairement aux amendements des Verts et du PS, le montant de 100'000 fr. proposé par le groupe PLR nous semble, en période de budget déficitaire plus raisonnable. Nous allons donc soutenir l'amendement du PLR.

Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts se réjouit qu'il y ait trois amendements au sujet des pistes cyclables. Il espère que les partis qui se sont engagés lors de la campagne électorale pour la mobilité douce soutiendront le plus haut montant, comme le fera le groupe des Verts et ceci afin de permettre aux Sédunoises et Sédunois de se déplacer en vélo en toute sécurité. Merci.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Concernant les pistes cyclables, nous refusons les amendements. L'argumentaire du parti socialiste nous rappelle, là je rejoins Madame Guex-Crosier qu'il s'agit là de l'éternel amendement en la matière. Faut-il comprendre que quels que soient les efforts et les réalisations entrepris, celui-ci tombera inexorablement. Des axes de mobilité douce sans aucune circulation, il y en a notamment le long du Rhône, le Cours Roger Bonvin, le chemin de Sion, de larges corridors aussi dans les chaussées partagées avec les bus sur le trottoir aux Casernes, celui permettant

l'accès au passage sous-voies menant aux îles, des bandes cyclables nombreuses, des zones 20, un village à 30, demain un centre-ville. Le groupe UDC est d'avis que les efforts consentis en la matière sont suffisants et permettent de répondre dans le temps à la problématique. Merci de votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de ces amendements. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement du PLR + 100'000 fr. appuient sur la touche verte, pour l'amendement du PS +300'000 fr. la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PLR +100'000 fr. est accepté par 30 vert, 22 rouge, 0 abstention. Maintenant, nous allons opposer le vainqueur, donc le PLR à l'amendement des Verts. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du PLR touche verte. Pour l'amendement des Verts touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PLR est accepté par 30 vert, 21 rouge et 0 abstention. Maintenant, nous allons confronter l'amendement du PLR contre la Municipalité. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du PLR appuient sur la touche verte pour la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PLR est accepté par 45 oui, 2 non et 4 abstentions. La rubrique est donc amendée de +100'000 fr. Nous passons aux amendements qui concernent la liaison nord-sud secteur gare. Madame Siervo Fardel, vous pouvez nous lire votre rapport et votre vote de commission.

Siervo Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion s'est prononcée comme suit concernant la liaison nord-sud secteur gare. Amendement déposé par l'UDC : 1 oui, 13 non, 1 abstention. Concernant l'amendement déposé par le parti socialiste : 3 oui, 12 non, 0 abstention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le vote de la CEU est le suivant pour l'amendement de l'UDC : 9 non, 0 oui, 0 abstention. Selon elle, le projet est important et doit être finalisé. La CEU aimerait cependant connaître les montants d'études déjà investis à ce jour pour cette liaison nord-sud. Concernant l'amendement du PS, le vote de la CEU est le suivant : 8 non, 1 oui, 0 abstention.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. L'an passé, lors de ce même plénum du budget, le groupe Alliance de Gauche déposait un amendement à la baisse de 100'000 fr. concernant la liaison nord-sud secteur gare, en cause la lenteur de la réalisation et l'absence de projet clair. En effet, si des études sont effectuées sur cet objet depuis 2014, aucun projet clair n'avait pu être présenté et l'incertitude demeurerait, passerelle ou sous-voie.

Un an plus tard, le groupe PS se trouve devant ce même constat. Plus de 600'000 fr. ont été engagés dans ce projet et on ne sait toujours pas de quoi cette liaison sera faite. Il n'est même pas impossible que deux liaisons nord-sud soient créées, une aérienne et une souterraine faute d'accord avec les CFF.

Bien que consciente de la nécessité de créer une liaison entre les deux côtés de la gare, le groupe PS estime qu'investir 200'000 fr. supplémentaires dans cet obscur projet en l'absence d'accord avec les différentes parties engagées n'a rien de raisonnable en cette année déficitaire et vous invite, comme l'an passé, à accepter cet amendement.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC vous invite donc à soutenir son amendement, à défaut, celui du PS. La problématique rencontrée par cette passerelle devient, dans le temps de plus en plus conceptuelle, problème de négociation de partenaires, choix de variantes non arrêtées et un dossier à l'immobilisme gênant. Cette passerelle, si nécessaire, n'a pas besoin d'un montant tant que la situation n'évolue pas. Dès lors, il est concevable d'attendre qu'il y ait du nouveau avant de mettre au budget de prochains frais d'études. Merci.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, PDC. Des études pour cette liaison nord-sud apparaissent depuis 2014 dans tous les projets de budget. Une longévité qui pourrait lui donner le statut de liaison

plaine/plaine. Nous partageons avec les groupes UDC et PS leur impatience. Tout comme eux, nous sommes convaincus de l'importance de ce projet. C'est pourquoi nous laisserons ce montant à disposition de la Municipalité en les invitant à nous présenter au plus vite le dossier de réalisation.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Les Verts vous proposent de rejeter ces amendements. quoique, comme tous les membres de cette assemblée, ils s'interrogent sur les montants considérables dévolus à des études fort nombreuses dans de nombreux dicastères. Néanmoins, nous sommes d'avis que la liaison nord-sud dans le secteur de la gare est indispensable. Les nombreuses études sont en grande partie liées à la complexité des négociations avec les CFF et il serait injuste d'imputer la lenteur de la réalisation du projet aux services de la Ville. Nous vous invitons donc à rejeter ces amendements. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement de l'UDC de - 200'000 fr. appuient sur la touche verte, pour l'amendement du PS – 100'000 fr., la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PS de -100'000 fr. est accepté par 3 vert, 48 rouge, 1 abstention. Nous allons maintenant confronter l'amendement du PS contre la Municipalité. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du PS appuient sur la touche verte, pour la proposition de la Municipalité, la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PS est refusé par 11 oui, 39 non et 2 abstentions.

Dans ce dicastère, les amendements suivants ont été acceptés : rubrique 602.3101 +25'000 fr., rubrique 608.3119 – 280'000 fr., rubrique 600.5010 pour les pistes cyclables +100'000 fr. J'ouvre la discussion. sur le dicastère amendé. Je n'ai pas de demande de parole. Nous terminons donc avec le dicastère 6 et nous passons au dicastère 7 Bâtiments et Constructions. Madame Sierro Fardel, vous pouvez nous faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote sur l'entrée en matière de votre commission.

2.7 Bâtiments et Constructions

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion n'a pas de remarque supplémentaire concernant le dicastère 7 et entre en matière.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU n'a pas de remarque particulière pour ce dicastère et entre également en matière.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. La CSC n'ayant pas été approchée pour étudier cet amendement, elle ne se prononcera pas.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons un amendement pour cette division, rubrique 701.3144, entretien des terrains bâtis et bâtiments, compte de fonctionnement +455'000 fr. du groupe des Verts pour la pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux et des mesures d'économies d'énergie desdits bâtiments. Madame Sierro Fardel, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion s'est prononcée comme suit : 6 oui, 5 non et 4 abstentions.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU a voté ainsi : 0 oui, 5 non, 4 abstentions.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Comme chacun le sait ici, le Valais central est certainement l'une, si ce n'est la région de Suisse avec le plus important potentiel en matière d'énergie solaire tant thermique que photovoltaïque. Or, la couverture en panneaux solaires est loin d'être à la

hauteur de ce potentiel et les communautés publiques ont un devoir d'exemplarité. De plus, les bâtiments publics offrent de nombreuses possibilités de réaliser des installations conséquentes. Ainsi, nous nous étonnons que la couverture du toit du pôle musical n'ait pas été envisagée. Une politique plus proactive en matière d'installation de panneaux solaires aurait en outre un impact positif pour de nombreuses entreprises locales actives dans ce domaine. Enfin, il s'agirait là d'un investissement offrant un retour financier pour lequel le renchérissement du coût de l'énergie offre des perspectives intéressantes. Vous comprendrez donc que nous vous appelons à nous suivre sur la voie des 455'000 fr. d'amendement. Merci.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR soutient très largement la thématique de la transition énergétique. Cependant, celle-ci ne doit pas se faire sans réfléchir.

La pose de panneaux solaires photovoltaïques fait du sens lorsque plusieurs critères sont remplis. Premièrement, la toiture doit être en bon état et doit supporter la charge supplémentaire induite par la pose de panneaux. La surface a une grande importance. En effet, le coût par m² posé fini peut varier du simple au double entre une installation de quelques m² sur une maison et une installation sur une grande toiture. De plus, l'orientation joue un rôle important et enfin, la consommation électrique propre du bâtiment est aussi un paramètre dont il faut tenir compte afin de valoriser le plus possible l'autoconsommation du bâtiment. La Ville de Sion réalise un important travail d'inventaire de l'état de ses bâtiments et le plan directeur des énergies, actuellement en révision en collaboration avec Oiken, permettra de prioriser les toitures qui auront une possibilité de réaliser ces projets.

En sus, Oiken propose aux communes actionnaires de cofinancer ces installations, permettant ainsi aux communes d'investir au plus près de leurs besoins mais en permettant de recouvrir le solde de pans de toitures qui sont eux financés par Oiken. Le groupe PLR estime ainsi qu'il est trop tôt pour donner un tel montant qui ne serait aujourd'hui pas utilisable mais qu'il se tient prêt à valider des montants si des opportunités lui sont présentées au fil du temps. Aussi, comme Oiken propose de financer ou cofinancer ces projets, le groupe PLR serait plus enclin à soutenir une modification du règlement des subventions pour l'isolation de bâtiments, domaine pour lequel les montants sont plus limités et jamais rentables. En conséquence, le groupe PLR refusera cet amendement.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, PDC. Un amendement similaire avait déjà été déposé par les Verts, l'an passé pour un montant de 100'000 fr., amendement qui avait été très largement accepté. Ces projets d'implantation, comme l'a dit mon collègue Kuchler, sont malheureusement complexes et les délais de réalisation sont souvent assez longs. Le montant et le moment de ce nouvel amendement n'est, par conséquent, pas judicieux. Nous reconnaissons néanmoins que l'installation de panneaux photovoltaïques a clairement du sens. La Ville doit être un acteur proactif et se doter d'une vraie politique énergétique.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC refuse l'amendement. Pour ce qui est de l'ambition de la Municipalité en matière d'énergie solaire, notre groupe considère qu'elle est à revoir car effectivement la commune ne semble pas trop savoir sur quel pied danser. Auparavant, il y avait un objectif chiffré de couverture dans le PDCom abandonné dans sa version mise à jour. Reste la mise en oeuvre d'une démarche favorisant l'installation sur les toitures sans doute un peu trop vague et laissée en jachère. Pour autant, le groupe UDC estime que la Ville remplit, avec une démarche claire, les autres objectifs formulés dans le plan directeur, chauffage à distance en tête. Pour cette raison, nous estimons que les montants ne répondent pas à la planification actuelle de la Ville quant à son avenir énergétique. Merci de votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement des Verts de +455'000 fr. appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité la touche rouge, abstention touche blanche, le vote est lancé.

L'amendement du groupe des Verts est refusé par 19 oui, 32 non et 1 abstention. Cette rubrique n'est donc pas amendée.

J'ouvre la discussion générale sur ce dicastère. Je n'ai pas de demande de parole. Nous pouvons passer au dicastère 8 Urbanisme et Mobilité. Madame Sierro Fardel, vous pouvez nous faire part du rapport de votre commission concernant ce dicastère.

2.8 Urbanisme & Mobilité

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion n'a pas de remarque supplémentaire sur ce dicastère et entre en matière.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU est entrée en matière et a fait la remarque suivante : la commission se réjouit d'avoir une présentation du projet de la nouvelle place de la Planta.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. La commission entre en matière sans problème.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons reçu dix amendements recevables dans ce dicastère. Je vais devoir vous les lire :

- Rubrique 852.3210 traitements du personnel administratif et d'exploitation de parcs et jardins, compte de fonctionnement +80'000 fr. par les Verts qui proposent de revenir à 18,6 EPT.
- Rubrique 856.3634 subventions aux entreprises publiques, compte de fonctionnement, +90'000 fr. par le PS visant à augmenter la cadence des bus entre Uvrier et Sion.
- Rubrique 860.3111 machines, appareils et véhicules, compte de fonctionnement, - 258'000 fr. par les Verts afin de désinvestir l'aéroport qui va passer en main cantonale.
- Rubrique 860.3132 honoraires, experts et spécialistes, compte de fonctionnement, -195'000 fr. par les Verts afin de renoncer aux études de développement de l'aéroport.
- Rubrique 852.5040, parcs et jardins, aménagement espace public, compte d'investissements, +200'000 fr. par les Verts pour se donner les moyens d'arboriser notre cité.
- Rubrique 852.5040, nous avons 3 amendements qui concernent la place de la Planta : le premier de l'UDC, -360'000 fr., le deuxième du PDC -160'000 fr. et le troisième du PS -460'000 fr.
- Rubrique 856.5060 investissements et biens mobiliers, compte d'investissements, +100'000 fr. par les Verts pour le réaménagement des abribus.
- Rubrique 850.5290 autres immobilisations incorporelles, compte d'investissements, -350'000 fr. par le PS visant à décaler sur plusieurs années les frais d'études concernant Ronquoz 21.

Nous commençons par l'amendement 852.3010, Madame Sierro Fardel vous avez la parole pour votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La commission s'est prononcée par 5 oui, 9 non et 1 abstention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La commission s'est prononcée par 9 oui, 0 non et 0 abstention.

Pfister Brigitte, Conseillère générale, Les Verts. Le service des parcs et jardins fait un travail remarquable au sein de notre Ville. La Municipalité est d'ailleurs fière de pouvoir proposer des espaces bien entretenus et respectueux de l'environnement aux Sédunoises et aux Sédunois. Je pense notamment à l'atoll à la Planta ou au carrefour de Châteauneuf. D'ailleurs, à plusieurs reprises, les médias se sont intéressés à ces différents projets portés par le service des parcs et jardins. Dans le contexte actuel, et en connaissant le rôle primordial qu'a la végétalisation en ville, cela ne fait pas de sens de diminuer les EPT du service de parcs et jardins. Il faut au contraire, leur donner les moyens de

travailler sereinement et dans de bonnes conditions pour qu'ils puissent continuer à répondre aux attentes de la Municipalité ainsi qu'aux attentes de la population sédunoise. Nous vous encourageons donc vivement à accepter cet amendement. Merci.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Renseignements pris, l'EPT en moins dans le budget 2022 des parcs et jardins concerne le transfert d'un poste de fontainier historiquement positionné auprès de ce secteur vers Oiken. Ceci signifie donc qu'en réalité, le secteur parcs et jardins ne perd aucune force de travail. De fait, notre groupe ne soutiendra pas cet amendement.

Andrey-Berclaz Marlyne, Conseillère générale, PS. Alors que les travaux attribués aux parcs et jardins ne cessent d'augmenter avec divers projets comme AcclimataSion, l'atoll, le plan canopée, diverses zones piétonnes arborisées Nous nous posons la question du nombre d'EPT qui diminuait. Nous avons la réponse, mais nous nous posons également la question de la suffisance de force de travail des parcs et jardins. Et, pour ce faire, nous nous proposons d'appuyer la proposition des Verts pour avoir 18,6 EPT aux parcs et jardins.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement des Verts de +80'000 fr. appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe des Verts est refusé par 19 oui, 31 non et 2 abstentions. Rubrique suivante 856.3634, Madame Siéro Fardel, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission sur cet amendement.

Siéro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Concernant cet amendement, la Cogest s'est prononcée par 2 oui, 8 non et 5 abstentions.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le vote de la CEU est le suivant : 8 oui, 0 non, 1 abstention.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Suite aux discussions menées au sein des différentes commissions et des groupes, notre groupe a décidé de retirer son amendement.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. L'amendement étant retiré, nous allons passer à la rubrique suivante 860.3111 Madame Siéro Fardel, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission.

Siéro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion s'est prononcée par 5 oui, 9 non et 1 abstention.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Mon intervention va recouvrir les deux amendements le 860.3111 et le 860.3132. Le Grand Conseil va se pencher prochainement sur une Loi ad hoc. en relation avec l'aéroport. La rédaction de cette loi précède la reprise de cette infrastructure par l'État du Valais. Notre Commune a investi des sommes considérables jusqu'à ce jour en vue de la soutenir, l'entretenir et l'améliorer. En outre, elle a subventionné passablement de vols charters voire de vols de ligne qui, pour certains, se sont révélés de véritable fiasco financier. Il est temps pour notre cité de se désengager financièrement de l'aéroport et de laisser les futurs propriétaires assumer les coûts générés par cette infrastructure. L'achat de nouveaux véhicules, ce qui est proposé, ce que demande la sous-rubrique 860.3111 ne se justifie plus à l'heure actuelle. En cas d'urgence de panne d'engins utiles à l'entretien de l'aéroport, il sera toujours possible de faire appel à un crédit supplémentaire, crédits supplémentaires qui ont été évoqués déjà à plusieurs reprises ce soir. Ce que nos autorités n'ont jamais hésité à faire jusqu'à ce jour. Quant aux frais d'études intégrés à la sous-rubrique 860.3132, laissons à l'État du Valais, en association avec de futurs investisseurs privés, se soucier des améliorations à apporter à l'aéroport durant ces prochaines années. Merci de votre attention.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC ne souhaite pas diminuer les besoins relatifs à l'aéroport touchant au fonctionnement. Nous ne suivrons donc pas les deux amendements des Verts. Nous reconnaissons cependant qu'en matière d'investissements, la Municipalité doit les éviter. Le Canton doit reprendre au plus vite cette structure d'envergure cantonale nécessaire à son économie touristique. La Ville a fait ce qu'il fallait pour remettre cette structure et les atterrissements du Canton nous posent problème. La volonté de cantonaliser a été très clairement annoncée, elle doit se concrétiser.

Vuissoz Grégoire, Conseiller général, PS. De même que mon collègue, je me propose de parler au sujet des deux amendements, le 3111 et le 3132. Vouloir faire de Sion un aéroport international a engendré une quantité de coûts astronomiques pour peu de retombées au niveau du Canton et encore moins au niveau de chaque citoyen. Qui oserait calculer le coût par passager que paie chaque habitant de la Commune ? Les incessantes certifications, contrôles qualité et audits afin de garantir la conformité internationale de l'aéroport n'ont plus aucun sens. Il nous paraît donc urgent de rediscuter l'avenir de l'aéroport et de son redimensionnement réaliste. Pour ces raisons, le groupe PS soutient les amendements des Verts. Merci pour votre attention.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Pour le groupe PDC, il est nécessaire que l'aéroport de Sion continue à fonctionner jusqu'à sa reprise par le Canton, reprise qui ne devrait pas se réaliser avant 2024. Les lois et réglementations aéronautiques doivent être suivies et appliquées, et les appareillages et véhicules servant à son fonctionnement tenus un jour, c'est pourquoi notre groupe refusera ces deux amendements concernant l'aéroport.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. J'interviens au nom du groupe PLR, également pour les deux amendements concernant l'aéroport. Les rafales de baisse de moyens proposés par les Verts sont de purs mirages. En effet, la renonciation à l'achat de véhicules met en péril la sécurité des usagers. Une baisse sur ce poste équivaut simplement à mettre en danger les voyageurs et les employés de l'aéroport. Cette mesure est donc inconsciente. Le second amendement est contre-productif. Dans l'argumentaire, nous pouvons lire que l'aéroport quittera prochainement le giron communal comme justification de la baisse du budget. Si nous souhaitons que l'aéroport soit un jour repris, il est important de l'entretenir et de continuer à le développer. Le groupe PLR qui est d'avis que l'aéroport ne doit plus être financé uniquement par la Ville. C'est pourquoi nous devons maintenir ces budgets pour qu'il reste intéressant pour le futur reprenneur. Pour les raisons évoquées, le groupe PLR s'opposera aux deux amendements et vous invite à en faire de même. Je vous remercie.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement des Verts de – 258'000 fr. appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe des verts est refusé par 19 oui, 33 non et 0 abstention. Cette rubrique n'est donc pas amendée. Nous passons à la rubrique suivante qui concerne aussi l'aéroport. Madame Sierro Fardel, vous avez la parole pour la Commission de gestion.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion a voté comme suit : 6 oui, 7 non, 2 abstentions.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de demande de parole donc nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement des Verts de -195'000 fr. appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe des Verts de -195'000 fr. est refusé par 19 oui, 33 non et 0 abstention. Cette rubrique n'est donc pas amendée non plus. Rubrique suivante : 852.5040, Madame Sierro Fardel, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Cet amendement a recueilli les votes suivants : 5 oui, 7 non, 3 abstentions.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le vote de la CEU est le suivant : 7 oui, 0 non, 2 abstentions.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Ce n'est pas la première fois que cette rubrique fait l'objet d'un amendement à la hausse. L'année dernière, par exemple les groupes de l'AdG et des Verts ont tout deux proposé une augmentation de l'ordre de 150'000 fr. pour l'un et de 200'000 fr. pour l'autre. Les deux amendements en question ont été refusés. Les Verts reviennent à la charge cette année.

Suite à l'acceptation par une large majorité de ce conseil du plan canopée, il semble qu'amender la rubrique 852.5040 constituerait un signal fort pour nos autorités. Cela montrerait la volonté des conseillers généraux d'accélérer la mise en place du projet AcclimataSion mais aussi l'espoir que le postulat en lien avec le plan canopée débouche sur des réalisations concrètes dans des délais acceptables. Au sujet du projet AcclimataSion, on ne peut que reprendre ici les arguments développés l'année dernière par un membre de notre groupe, à savoir qu'il convient de ne pas se reposer sur l'acquis, que le cours Roger Bonvin et le biotope à l'ouest de la ville constitue une étape mais face à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité, il convient de mettre les bouchées doubles. On ne peut pas uniquement compter sur le projet Ronquoz 21 et son cordon boisé, voire attendre la future révision du RCCZ avant d'intervenir pour arboriser et végétaliser la ville. Ce n'est pas raisonnable par rapport au dernier bilan réalisé par les scientifiques du GIEC. Les Verts vous indiquent donc fortement à soutenir cet amendement. L'espoir faisant vivre dit-on, on peut peut-être espérer qu'enfin un de nos amendements passe la rampe. Merci pour votre attention.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, PDC. Lors du dernier plénum, le Conseil général a justement approuvé le postulat pour une mise en place d'un plan canopée. Ce postulat cosigné par des membres de nos partis et par plusieurs membres des Verts a notamment pour but de planifier les nouvelles plantations sur dix ans et d'éviter de voir apparaître, au fil des budgets des amendements visant justement une augmentation de l'arborisation. En cohérence avec ce postulat, notre groupe rejettera la proposition.

Baeriswyl Aline, Conseillère générale, PS. Il est vrai que notre Ville va se doter d'un plan canopée suite à l'acceptation d'un postulat. Cependant, il faudra patienter un peu avant que ce plan canopée soit mis en place. Accepter cet amendement signifie être cohérent avec l'acceptation dudit postulat. Le groupe PS soutiendra donc cet amendement car il est important de déjà montrer l'envie de la Ville de se vêtir de vert. La verdure est primordiale pour offrir de la fraîcheur, de la biodiversité, des purificateurs d'air et encore bien d'autres choses. Merci de votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement des Verts de +200'000 fr. appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité, la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe des Verts est refusé par 20 oui, 32 non et 0 abstention. Cette rubrique n'est donc pas amendée.

Nous passons maintenant aux trois prochains amendements de cette rubrique qui concernent la place de la Planta. Nous allons d'abord confronter l'amendement du PDC à celui du PS. Le vainqueur sera confronté ensuite à l'amendement de l'UDC et pour terminer le vainqueur contre la Municipalité. Madame Sierro Fardel, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission concernant ces trois amendements.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Concernant l'amendement UDC, le vote est le suivant : 2 oui, 8 non et 5 abstentions. Concernant l'amendement PDC, 10 oui, 2 non, 3 abstentions et concernant l'amendement du PS 2 oui, 10 non et 3 abstentions.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU accepte les trois amendements en tant que signal, tout en reconnaissant l'importance de réaliser des travaux pour une nouvelle place de la Planta et laisse les groupes décider du montant approprié. Le vote est le suivant : 9 oui, 0 non, 0 abstention.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Nous avons l'impression que peu de membres de ce conseil connaît les pourtours exacts du projet de la nouvelle place de la Planta. En effet ce projet a été attribué en 2008 et, depuis passablement de remaniements semblent y avoir été apportés. C'est pourquoi nous pensons qu'un projet de cette ampleur doit être présenté au Conseil général avant de poursuivre le financement des études. Le groupe PDC estime qu'un amendement de -160'000 fr. sur cette rubrique n'impactera pas le déroulement du projet et espère ainsi donner un signe clair à la Municipalité quant au processus attendu. Merci.

Juillerat Olivier, Conseiller général, PLR. Je prends ici la parole au nom du groupe PLR. Il est vrai que le montant de 560'000 fr. est conséquent, j'aimerais préciser qu'il comprend aussi la démolition des bâtiments actuels. Le montant est important, oui, mais il est à la hauteur de ce projet d'envergure. Cet aménagement est capital pour notre Ville de Sion. Nous avons déjà beaucoup attendu. Durant plusieurs mois, nous avons pu faire l'expérience d'un test grandeur nature d'une place vivante et je crois que son succès n'est pas à démontrer. Une place de jeux, un atoll adopté par les enfants et leurs parents, des espaces verts valorisés, un lieu de rencontre, un lieu vivant où règnent la convivialité et la bonne humeur, un lieu d'échanges intergénérationnels, ajoutez-y de grands arbres et plusieurs points d'eau pour lutter contre les îlots de chaleur et cet aménagement deviendra aussi un atout touristique pour la Ville. Voilà quelques ingrédients dont il faudra tenir compte. Nous rêvons toutes et tous d'un beau projet pour cette place de la Planta. Donnons donc les moyens à notre exécutif d'avancer et de valoriser cette place au coeur de Sion. Vous l'aurez compris, le PLR soutiendra le budget de la Municipalité pour cette réalisation et nous vous invitons à le soutenir également. Merci pour votre attention.

Andrey-Berclaz Marlyne, Conseillère générale, PS. Certes, l'aménagement de la Planta en 2020 et 2021, éphémère et coûteux, a eu le mérite d'insuffler une envie de fraîcheur, de végétalisation et de convivialité sur cet espace minéralisé et surchauffé l'été. Cependant, avant de lancer des études coûteuses pour son réaménagement, beaucoup de questions liées à son contexte sont à éclaircir ou à nous expliciter. A noter que nous n'avons rien contre les études indispensables à toute décision bien réfléchie. Nous sommes étonnés que l'on mette au budget cette étude sans le questionnement et la réflexion préalable qui devrait nous habiter tous, Conseil général, Conseil municipal et population, pour le réaménagement de cette place historique. Nous souhaitons prendre du temps pour cela. Avant donc d'investir 560'000 fr. dans des études sur les réaménagements de la Planta, il nous semblerait opportun de se demander ce que nous voulons, ce que nous ne voulons pas, à quels besoins ce projet doit-il répondre, quelles démarches pour relever les envies et les souhaits de la population ? Quelle participation de ce projet à AcclimataSion, vital pour les générations qui nous suivent ? Quels critères et ouverture avons-nous finalement pour lancer cette étude ? Nous proposons donc un budget diminué pour se préparer, nous préparer ensemble, à lancer une étude de qualité.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le groupe des Verts soutiendra les trois amendements proposés. L'aménagement actuel de la place de la Planta satisfait un nombreux public. Face à l'engouement des citoyens, l'îlot de verdure restera en place plus longtemps et c'est-ce genre de succès lié à une démarche citoyenne que les Sédunois attendent pour la rénovation de la place de la Planta.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC vous invite à soutenir son amendement, à défaut, l'un des 2 autres sur le sujet de la Planta. Les raisons évoquées par mes préopinants déposateurs sont judicieuses. De plus, le groupe UDC a vu avec intérêt cette place devenir un lieu d'usage avec des citoyens qui s'approprient cet espace démontrant le besoin d'avoir des lieux

vivants. Dès lors, nous souhaitons que ce soit cet axe de transformation qui soit travaillé, raison pour laquelle nous vous invitons à soutenir l'amendement. Merci.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je souhaite peut-être vous rappeler un petit peu le processus que nous avons pour ces grands projets de la Ville. Je crois que cela a été relevé par un certain nombre d'entre vous.

Tout le monde a souligné effectivement ces démarches éphémères, et je suis obligé de dire peu coûteuses, contrairement peut-être à ce qu'affirmait tout à l'heure Madame Marlyne Andrey, puisque l'on a essayé véritablement pendant deux ans de prendre le pouls de la population avec un aménagement éphémère. On a fait des questionnaires, donc on a fait un test grandeur nature et je crois qu'aujourd'hui, le Conseil municipal est assez au fait sur le contour futur que doit prendre cette future place. Nous avons besoin d'argent pour une étude de qualité, c'est-ce que nous sommes en train de faire pour pouvoir vous remonter un projet de qualité sous la forme d'un crédit d'engagement.

Je vous rappelle que les échéances sont données. Nous avons décidé de prolonger cet aménagement de l'atoll jusqu'à la fin d'octobre 2022. Nous avons donné les congés des différents locataires, nous envisageons de démolir les différents bâtiments et nous avons prévu de remonter vers vous un crédit d'engagement en 2022. Pour que l'on puisse remonter un projet de qualité et un crédit d'engagement de qualité, il nous faut un petit peu d'argent pour l'étudier. J'ai donc un peu de peine à comprendre votre enthousiasme par rapport à cette place de la Planta et au fait qu'en même temps, vous nous enlevez les moyens nécessaires à pouvoir vous présenter le projet à vous soumettre que nous souhaitons également de qualité.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons maintenant passer au vote. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement du PDC -160'000 fr. appuient sur la touche verte, pour l'amendement du PS -460'000 fr., la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PDC est accepté par 33 vert, 17 rouge et 2 abstentions. Maintenant le vainqueur donc l'amendement du PDC contre l'amendement de l'UDC, les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du PDC appuient sur la touche verte, pour l'amendement de l'UDC, la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PDC est accepté par 31 vert, 19 rouge et 2 abstentions. Maintenant, nous allons opposer l'amendement du PDC contre la proposition de la Municipalité. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du PDC appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PDC a été accepté par 37 oui, 15 non et 0 abstention. Cette rubrique est donc amendée de -160'000 fr. pour le compte des investissements. Nous passons à la rubrique suivante : 856.5060. Madame Sierra Fardel, vous avez la parole pour votre commission.

Sierra Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion s'est prononcée comme suit : 9 oui, 1 non et 5 abstentions.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU a voté comme suit : 9 oui, 0 non, 0 abstention.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. La CSC a voté comme suit : 2 oui, 7 non et 2 abstentions.

Andrey Michel, Conseiller général, Les Verts. Suite à la demande répétée de Sédunoises et de Sédunois, les Verts proposent cet amendement en vue d'améliorer l'aménagement de tous les abribus pour les usagers des transports publics. Si la Ville veut améliorer la fréquentation des ses transports publics, il est important de mettre à disposition des voyageurs, des usagers, des pendulaires, des

infrastructures adéquates, à savoir pourvues de bancs et auvents contre la pluie et le vent et surtout contre notre impitoyable soleil estival. Attendre le bus les pieds dans la neige n'est pas non plus agréable. Les personnes âgées et bien sûr tous les habitants qui veulent venir en ville pour leurs courses, apprécient de pouvoir attendre assis le passage des bus. Les écoliers, les étudiants eux aussi souhaitent être à l'abri de la pluie et garder leur cartable sec. En ce sens, ces arrêts de bus très spartiates sont un maillon faible de nos transports en commun. De nombreux abribus sont déjà équipés mais à Vissigen, à Bramois en ville ou proche de l'aéroport où même Les Verts vont parfois, il y aurait quelques emplacements à équiper. Incidemment ce sont d'ailleurs aussi des emplacements publicitaires qui pourraient générer des revenus pour la Ville. J'invite donc ce législatif à prendre une décision dans l'intérêt de nos concitoyens et concitoyennes qui ne se rendent pas en ville en voiture. Merci pour votre écoute.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC ne souhaite pas voir de nouvelles réalisations d'abribus comme présentées dans l'argumentaire à disposition dans les rapports. Pour autant nous sommes favorables à un maintien. Nous sommes donc disposés à suivre cet amendement bien que le coût de cette opération ne nous apparaisse pas encore clairement. Merci.

Baeriswyl Aline, Conseillère générale, PS. Certains arrêts de bus de notre ville ne sont pas équipés d'abris, voire même de banc. En tant qu'utilisatrices de nos bus sédunois, je ne peux que confirmer, au nom de toutes les utilisatrices et tous les utilisateurs, l'inconfort que cela procure. Attendre dix minutes au bord de la route sans pouvoir s'asseoir ou encore sous la pluie et arriver à destination en ayant pris une douche n'est pas des plus agréables. Il paraît donc important que notre Ville offre ce confort minimum aux usagers de ses transports publics. Le groupe PS soutiendra donc cet amendement car il est évident que si nous voulons que les habitantes et les habitants utilisent les transports en commun, il faut leur offrir de vrais arrêts équipés d'abris et de bancs. Merci pour votre attention.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, PDC. La situation du financement des abribus n'est a priori pas si simple ou pas si claire. Est-ce du ressort de la Municipalité ou des gérants des espaces d'affichage. Le groupe PDC, dans l'attente d'informations concrètes, ne soutiendra pas cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'amendement des Verts de +100'000 fr. appuient sur la touche verte, proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement des Verts est refusé par 22 oui, 28 non et 2 abstentions. Cette rubrique n'est donc pas amendée. Rubrique suivante : 850.5290. Madame Siéro Fardel, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission.

Siéro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Concernant cet amendement, il y a eu 2 oui, 12 non et 1 abstention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le vote de la CEU est le suivant : 0 oui, 7 non et 2 abstentions.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, PS. Cet amendement ne vise pas remettre en question la nécessité de faire des études concernant le quartier de Ronquoz 21. Cependant, le montant de 850'000 fr. pour le développement de Ronquoz 21, à charge uniquement du budget 2022, est énorme compte tenu d'un budget déficitaire de la Ville. Il serait peut-être opportun de décaler sur plusieurs années ces frais d'études et de réduire de 350'000 fr. la facture pour 2022, puisque, vu la taille du projet Ronquoz 21, certains investissements peuvent attendre. Merci pour votre soutien.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Le projet Ronquoz 21 doit désormais avancer. Nous ne pouvons pas couper le budget maintenant pour ce projet d'envergure. Il doit en effet, se poursuivre. Une vision stratégique bénéfique pour la Ville de Sion en termes de densification et de diversification, doit à présent se matérialiser sur le plan opérationnel. L'aménagement de ce quartier mixte va offrir une

nouvelle dynamique pour cette partie sud de la ville et permettra de générer des revenus substantiels pour notre Ville à moyen et long terme. Ces recettes proviendront de l'activité sociale économique et des espaces arborisés harmonieux intégreront ce nouveau quartier. Intervenir à ce stade sur le budget destiné à ce projet ambitieux retarderait fortement son déroulement. Pour les raisons évoquées précédemment, le groupe PLR soutiendra la Municipalité et vous invite à faire de même. Merci de votre attention.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Ronquoz 21 est le projet phare de notre Ville pour les 20 à 30 prochaines années. Il s'agit d'un mega projet qui changera et façonnera le Sion de demain. Il est nécessaire de garantir un financement adéquat pour un tel projet qui générera des retombées importantes pour la Ville. Les changements de zones, la mise en place de zones vertes et le concept global nécessitent d'importantes études préalables. C'est pourquoi notre groupe ne soutiendra pas cet amendement.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC n'annonce pas de position concernant le quartier de Ronquoz 21. Le choix dispendieux d'Herzog et de Meuron, la difficulté que cette décision engendre quant à la valeur du foncier des parcelles impactées par ce projet, la question du mécanisme de plus ou moins value à mettre en place alors que la propriété est un sujet pour le moins sensible dans ce Canton, tout cela nous interpelle. Mais la Municipalité a fait son choix et notre groupe ne souhaite pas empêcher un pas important du développement communal de voir le jour. Il est besoin dans ce dossier d'avoir bien plus d'éléments de travail, de planification et d'avancement en commission et au Conseil général que ce que la Municipalité consent habituellement dans ses dossiers. Des retards ont aussi des conséquences quant à la politique foncière de la Ville, aux éventuelles spéculations dans des secteurs. Un autre problème que nous voulons voir traiter. Merci de votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent la proposition du PS de – 350'000 fr. appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PS de -350'000 fr. est refusé par 8 oui, 39 non et 4 abstentions. Cette rubrique n'est donc pas amendée.

J'ouvre la discussion générale sur ce dicastère, ainsi amendé à la rubrique 852.5040 de - 160'000 fr. Je n'ai pas de demande de parole. Nous voici arrivé au dernier dicastère de cette soirée : dicastère 9, Sport, Jeunesse et Loisirs. Madame Sierro Fardel, vous pouvez nous faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote de votre commission.

2.9 Sport, Jeunesse & Loisirs

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion entre en matière concernant le dicastère 9 et n'a pas de remarque supplémentaire.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU est entrée en matière sur le dicastère 9 et n'a pas de remarque particulière.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. La CSC n'a pas été approchée pour cet amendement. Elle ne se prononce donc pas.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons reçu un amendement concernant ce dicastère rubrique 900.3636, subventions aux organisations privées à but non lucratif, compte de fonctionnement +20'000 fr. par le PDC visant à sponsoriser le Tour de Romandie féminin en 2022. Madame Sierro Fardel, vous avez la parole pour nous donner l'avis sur cet amendement.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion s'est prononcée comme suit : 14 oui, 0 non et 1 abstention.

Bernhard Michaël, Conseiller général, PDC. Le Tour de Romandie fêtera l'année prochaine sa 75ème édition, événement fortement ancré dans la tradition sportive valaisanne. Il aura fallu attendre 2022 pour voir l'organisation de la toute première édition féminine. Le 8 octobre les athlètes s'élanceront de Sion pour rejoindre l'arrivée à Thyon 2000.

Depuis quelques années, certains sports de compétition féminins dont notamment le cyclisme commencent à bénéficier d'une présence médiatique croissante. Sachant que le Tour de Romandie féminin fera partie du world tour, soit la plus haute catégorie de compétition cycliste, il est probable que des images télévisées seront diffusées dans de nombreux pays. Une telle publicité n'est jamais néfaste pour une région touristique comme la notre. Parallèlement, la Ville de Sion et le Canton du Valais se positionnent de plus en plus comme une destination incontournable du vélo au coeur des Alpes. Notre Ville accueille régulièrement les grands tours nationaux comme le Tour de Suisse ou le Tour de Romandie, mais aussi des événements destinés aux sportifs amateurs ainsi qu'aux familles.

En acceptant, cet amendement le législatif sédunois marquerait son attachement à ce sport en parfaite adéquation avec le développement d'un tourisme quatre-saisons et ce serait une occasion concrète d'apporter un soutien au sport de compétition féminin en plein essor. Nous vous invitons donc à soutenir cet amendement.

Bianchi Kilian, Conseiller général, PS. Cet amendement a laissé le groupe PS quelque peu perplexe. Au-delà du sens évident que de soutenir le Tour de Romandie féminin est une bonne chose, nous nous questionnons toutefois plutôt sur le fond de cet amendement. En effet, quelle égalité de traitement y aurait-il avec les autres associations dans l'octroi de subventions ? Le Conseil général est-il légitime de décider de cela ? Le groupe PS ne remet pas en question la tenue d'un tel événement aussi pertinent est-il mais émet quelques réserves sur la transparence et l'égalité de traitement en vigueur si cet amendement est accepté. Pourra-t-on le justifier auprès des autres entités soutenues ? La Municipalité est-elle prête à défendre sa position si ce soutien devait être accordé ?

Par ailleurs, s'il est inégal de soutenir les arts plastiques, est-ce faire preuve d'égalité de traitement que de laisser notre assemblée attribuer une subvention à un événement en particulier ? Notre groupe choisit donc la liberté de vote pour cet amendement.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. J'ai bien entendu le soutien au cyclisme féminin et je crois que c'est quelque chose que la Municipalité entend effectivement également soutenir mais je tiens à dire que dans le budget 2022 qui vous est présenté, il y a une subvention casuelle pour ce Tour de Romandie féminin. Donc les choses sont déjà au budget. Il n'y a pas besoin de montants supplémentaires par rapport à cette course. Il faut savoir aujourd'hui que le budget d'une course cycliste féminine est moins important que celui d'une équivalence masculine. Bien sûr tous les services de la Ville sont mis à disposition de la même manière. Donc cette subvention est dans les subventions casuelles. Elle est prévue pour cette 75ème édition avec cette course Sion – Thyon 2000.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Au vu des informations que le Président nous a transmises, nous décidons de retirer cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. J'invite les rapporteurs des trois commissions à prendre la parole une dernière fois pour les conclusions et le vote final de leur commission sur le budget 2022.

2.10 Discussion finale sur le budget 2022

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion n'a pas de remarque supplémentaire aux éléments déjà communiqués ce soir.

Remerciements : la commission remercie le Président de la Ville, les Conseillères et Conseillers communaux ainsi que les chefs de service, leurs collaboratrices et collaborateurs pour le travail fourni tout au long de l'année dans des conditions bien souvent rendues difficiles par les événements sanitaires. La commission relève l'excellente qualité de la présentation du budget fait par Monsieur Dondainaz et le remercie vivement. Elle le remercie également pour la mise à disposition des différents tableaux repris dans ce rapport.

Vote final : Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, la Commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 15 membres présents, d'accepter le projet de budget 2022 de la Ville de Sion. Je vous remercie.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. De manière générale, les citoyens observent de grands travaux sur la Commune et constatent une phase de transformation de la Ville dirigée par un Conseil municipal à l'esprit bâtisseur. Je reprends les phrases que j'avais dites avant. Il faut espérer que cet élan d'investissement ne se répercute pas de manière exagérée sur les coûts de fonctionnement. La CEU tient à remercier et à féliciter le service des parcs et jardins pour son initiative de l'atoll à la place de la Planta. La commission apprécie également les efforts de la Municipalité en termes de mobilité durable et concernant la réduction de son empreinte carbone de manière générale. La Ville fait des efforts et des investissements conséquents pour améliorer les transports publics, les pistes cyclables, réduire les places de parc en surface en investissant dans des parkings souterrains. Il serait dès lors nécessaire que le Canton suive également cet exemple. La commission remercie encore les services pour les travaux entrepris ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies. La Commission environnement et urbanisme a accepté le rapport sur le budget 2022 de la Ville de Sion, à l'unanimité des 10 membres présents et vous propose d'en faire de même.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. Conclusions et vote final : à propos du projet du budget dans sa globalité, la CSC regrette que le nouveau système de taxation des entreprises pèse encore les comptes. Ainsi le budget présente un excédent de charges. Bien que celui-ci se monte à 3,2 millions, il aurait été encore bien plus élevé sans l'effet de l'activité achat vente d'énergie de partenaires qui a bénéficié cette année d'une forte augmentation des prix de l'énergie.

En ce qui concerne la culture, la CSC a noté que le budget alloué aux activités culturelles des écoles était directement géré par les écoles et que la section culture était active dans les différentes propositions de projets destinés aux écoles. La CSC se réjouit de découvrir les activités culturelles à destination des écoles et du jeune public proposées par les partenaires liés par convention à la Ville. Bien entendu dans le domaine culturel, ce qui importe le plus aux yeux des membres de la CSC est le développement d'une véritable politique culturelle de la Ville.

Dans le domaine social, la CSC apprécie la volonté affichée de la Municipalité d'améliorer le vivre-ensemble, en travaillant au développement des infrastructures comme les maisons de quartier et une mise à disposition de celles-ci pour les sociétés locales et les associations de quartier.

Du point de vue de l'urbanisme et de la mobilité, la CSC apprécie la création de l'îlot sur la place de la Planta et la prolongation de son utilisation. La population est très satisfaite de cette installation et en profite pleinement y compris en automne. La CSC se réjouit de découvrir le projet final pour cette espace.

Enfin, pour le dicastère sport jeunesse et loisirs, la CSC apprécie l'innovation dont fait preuve la Ville pour le déplacement du centre RLC. Elle espère que ce nouveau lieu permettra à cette structure de mener à bien sa mission auprès de la jeunesse sédunoise dans d'excellentes conditions.

La Commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de service et les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2022. Contenu de l'examen effectué, la Commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité des 11 membres présents le budget 2022 de la Municipalité de Sion. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Je vais ouvrir la discussion générale sur le budget 2022 de la Municipalité avec une diminution de 134'000 fr. au compte de fonctionnement et une diminution de 60'000 fr. au compte des investissements si je ne fais erreur.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. C'est une arithmétique complexe car vous touchez un compte autofinancé avec les déchets donc cela n'aura pas le même impact sur le fonctionnement. On ne peut donc pas tout à fait résumer comme cela l'incidence sur le budget de fonctionnement.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR tient à remercier l'ensemble des services de la Ville pour le bon fonctionnement général de notre Municipalité et pour le travail fourni dans l'établissement du budget 2022. Ce dernier est marqué par plusieurs événements prospectifs, notamment les premières incidences liées à la réforme fiscale des entreprises ou encore les revenus générés par le portefeuille énergétique. Avec un excédent de charges projeté à 3,2 millions, une insuffisance de financement de 9,7 millions et des investissements prévus à hauteur de près de 27 millions, la Ville de Sion dévoile un budget 2022 qui vise à maîtriser au mieux les charges de fonctionnement tout en maintenant un niveau d'investissement raisonnable. Malgré un degré d'autofinancement inférieur à 80% attendu par les indicateurs de MCH2, le déficit budgétaire reste cependant acceptable, compte tenu de la situation actuelle et de la planification financière prévue. Les services de la Ville parviennent ainsi à limiter ce déficit prévisionnel malgré le contexte que nous traversons actuellement. Au vu de la solidité financière de notre Commune, les initiatives d'investissement doivent être garanties dans des limites de financement circonspectes comme présentées dans le budget 2022. A noter par ailleurs que la récente acceptation de la modification de la loi du tertiaire par le Grand Conseil valaisan impliquera un allègement financier important sur le compte de fonctionnement de la Ville de Sion de près de 4 millions.

Le groupe PLR estime que le développement de notre commune passe inévitablement par plusieurs investissements à l'heure actuelle. La conjoncture économique reste toujours favorable à l'investissement. La concrétisation des différents projets planifiés dans le temps induira une meilleure attractivité pour Sion et un positionnement intéressant. Sion bénéficiera ainsi de rentrées financières profitables dans les prochaines années grâce à ces différents engagements. Les jalons doivent être posés pour répondre aux attentes et aux défis de demain.

Je vous remercie de votre attention et, au nom du groupe PLR, je vous invite à accepter le budget 2022. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter, chères et chers collègues, de belles fêtes de fin d'année, entourés de vos proches et vous transmets mes meilleurs vœux pour l'année 2022. Prenez bien soin de vous et votre entourage et à demain.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Hormis le dernier qui a été retiré au vu des informations de dernière minute de la Municipalité, le groupe PDC est extrêmement fier, ce soir, d'avoir réussi à faire passer l'ensemble des ses amendements. Cela justifie et gratifie l'excellent travail réalisé par notre groupe sur ce budget 2022. Nous pensons toutefois qu'il faudra, ces prochaines années, rechercher des solutions dans le but de redonner des couleurs au taux d'autofinancement de nos prochains budgets et ainsi limiter l'expansion continue de notre dette.

Ceci étant dit, il me tient à relever un souci particulier en lien avec les associations de communes. Je ne renie aucunement l'utilité de ces associations, bien au contraire, puisqu'elles permettent généralement de rendre un service régalien bien plus efficient. Toutefois, ce qui me dérange dans ces associations, c'est la diminution du contrôle démocratique qui en est issu, vu que le Conseil général ou l'assemblée primaire des communes associées n'a plus autorité sur les budgets de ces entités. C'est pourquoi nous allons être particulièrement attentifs aux prochaines propositions d'association qui seront faites au Conseil général.

Pour finir, le groupe PDC accepte le budget 2022 tel qu'amendé et remercie une nouvelle fois la Municipalité et ses services pour l'excellent travail réalisé à sa préparation. Bonne soirée à tous.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Sur un plan purement comptable, il convient de reconnaître la valeur du travail effectué par nos autorités et les Chefs de service dans le cadre de ce budget 2022 et les remercier. Les commissions se sont chargées de mettre en évidence ces qualités et d'éclaircir le financement accordé à certaines rubriques. A partir de là, l'intervention du groupe des Verts portera essentiellement sur les rubriques en lien avec la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique. Selon le 6ème rapport du GIEC, les premières échéances pour atténuer le réchauffement climatique se rapprochent à grand pas. Pour 2030, notre pays et par capillarité notre cité devrait diminuer de 50% leurs émissions de gaz à effet de serre.

Si l'on observe les grands investissements planifiés dans le budget 2022, notre commune n'en prend pas véritablement le chemin. Certes, le chauffage à distance constitue un premier pas dans la bonne direction. Grâce à ce nouveau dispositif, il va être possible de diminuer quelque peu la production de CO₂. D'un autre côté, le développement prévu des vols de lignes et de jets à partir de notre aéroport provoquera l'effet inverse.

Le rapport Quantis qui met en valeur cette contradiction semble laisser de marbre nos autorités. Rien de tel que le maintien du trafic aérien voire son renforcement pour empêcher notre Ville de respecter les accords de Paris. Ce n'est ni le chauffage à distance encore moins les timides mesures prises en faveur de l'isolation des bâtiments qui vont atténuer les effets du réchauffement climatique à venir.

En ce qui concerne l'aéroport, toujours, l'état ne semble pas pressé de reprendre cette infrastructure à son compte. Le Grand Conseil vient de retirer le trafic aérien de la nouvelle Loi sur les transports publics. Sachant que le Conseil d'État va devoir déboursier 18 millions supplémentaires pour les frais de fonctionnement des HES, il faut s'attendre à ce qu'il ne va pas s'empresse de reprendre à son compte le financement d'un aéroport largement déficitaire. Notre commune va devoir assumer le déficit de cette infrastructure pendant quelques années encore, du moins jusqu'en 2024 semble-t-il. Sur le plan climatique et environnemental, certaines commissions du bout des lèvres commencent à faire des propositions. C'est ainsi que l'amendement de la CEU, accepté ce soir, permet d'augmenter quelque peu l'enveloppe en lien avec les mesures de subventions pour l'efficacité énergétique, un premier pas peu ambitieux mais un premier pas tout de même. Les Verts attendent avec impatience le contenu de la future motion de commission.

La Cogest, dans les conclusions de son rapport se contente de relever que le fonds énergie sera entièrement utilisé d'ici la fin 2022. Elle invite nos autorités à prendre une décision sur la suite à donner aux mesures de soutien alimentées par le fonds en question. Aucun chiffre n'est articulé à ce sujet et c'est bien dommage. Qu'en est-il maintenant du recours à l'énergie solaire ? Comment répondre financièrement aux demandes de Roberto Schmidt, responsable des finances à l'État du Valais, qui accuse des communes à travers la presse de pratiquer une politique dissuasive en matière de photovoltaïque. Les communes qui, de surcroît, s'obstinent à demander des mises à l'enquête partielles pour les panneaux solaires alors que ce n'est plus obligatoire ? Pour quelle raison le budget 2022 ne propose pas un financement communal visant à renforcer les soutiens financiers accordés par l'Etat au développement de l'énergie solaire. Aucune trace à ce niveau dans la planification financière. En 2018 déjà, Fabien Kuchler, chef de groupe PLR à l'époque, déclarait : «Sion est aujourd'hui Cité de l'énergie, elle doit se donner les moyens de ses ambitions. Avec 59% des points du catalogue Cité de l'énergie obtenus après quatre audits, notre cité ne figure même pas dans la tête de liste des Cités de l'énergie valaisannes. Nous attendons mieux» fin de citation. Deux ans après cette déclaration, les choses n'ont guère évolué sur un plan financier. C'est la raison pour laquelle les Verts déplorent les faibles moyens, et c'est un euphémisme, prévus pour encourager les énergies renouvelables au budget, 2022. Notre groupe a déposé et dépose cette année encore plusieurs amendements en faveur de la préservation de l'environnement et contre le réchauffement climatique. Pour 2022, sans surprise, il visait l'aéroport, la mise en place concrète du projet AcclimataSion et le recours à l'énergie solaire. En les acceptant., ce conseil aurait eu l'occasion de donner un signal fort à nos autorités, leur apporter du soutien, les inciter à prendre quelques risques financiers en faveur de l'environnement et contre le réchauffement climatique. Cela n'a pas été le cas et une fois de plus, nos amendements ont été laminés. J'ouvre ici

une parenthèse à leur propos : apparemment, on préfère développer l'aéroport plutôt que de protéger les utilisateurs des transports publics.

Globalement, il va falloir patienter avant que les problèmes environnementaux deviennent une des préoccupations principales de notre commune. Pourtant, si on se réfère aux scientifiques, notamment le rapport du GIEC, il y a urgence à agir. Il nous reste peu de temps pour non seulement prendre conscience de la gravité du réchauffement climatique mais surtout prévoir un financement de mesures.

Le groupe des Verts acceptera le budget 2022.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Très rapidement, les conséquences de la réforme fiscale des entreprises impactent, particulièrement ce budget 2022. Si cela était attendu, la situation d'autofinancement à 64% amène son lot d'incertitudes. Le train d'investissement fait écho à la planification financière et reflète les décisions du plénum. Nous serons attentifs aux adaptations réglementaires relatifs au tarif des eaux et aux justifications apportées pour maintenir le financement du compte. En conclusion le groupe UDC accepte le budget 2022. Merci aux différents services pour le travail fourni ainsi qu'à la Municipalité. Merci à vous, chers collègues, bonne soirée, joyeux Noël et bonne année et à demain.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Le groupe socialiste tient aussi à remercier les différents chefs de service ainsi que la Municipalité et les commissaires pour leur travail sur ce budget.

Je ne reviendrai pas pour ma part sur les éléments monétaires qui ont déjà été relevés par mes collègues. Je crois que nous voulons tous rentrer chez nous afin de nous préparer pour demain. Cependant, je tiens à vous dire au nom du groupe PS que nous nous réjouissons de vivre en 2022 dans notre belle ville, 30 km/h au centre-ville, une convivialité améliorée et des projets d'avenir ambitieux et orientés vers la mieux vivre.

Certes, nous aurions bien voulu partager les charges de l'aéroport avec le Canton, limiter les nouveaux frais d'études et voir les écoliers sédunois profiter de cours d'école arborées, mais le budget de l'année 2022 nous permet d'être optimiste. En cette période incertaine, nous pouvons-nous en réjouir et nous vous invitons donc à accepter le budget tel qu'il a été amendé ce soir.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons donc voter le budget de la Municipalité pour 2022. Celles et ceux qui acceptent le budget tel que modifié ce soir appuient sur la touche verte ; celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le budget 2022 de la Ville de Sion, en tenant compte des amendements acceptés ce soir, est accepté par 51 oui 0, non et 0 abstention. Monsieur le Président de la Municipalité, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. À mon tour, au nom de la Municipalité, de vous remercier pour tout le travail qui est effectué pour étudier un tel budget. J'ai eu l'occasion de vous rencontrer dans ce processus budgétaire. Je me rends compte de tout ce que vous abattez comme heures de travail, comme discussion et je crois que c'est vraiment dans la co-construction que l'on arrive à avoir un budget qui est voté à l'unanimité. Je vous rappelle que ce n'est pas partout que l'on arrive à ce genre de décision et j'aimerais vraiment vous remercier de nous donner les moyens d'avancer. On a pris note de vos différentes remarques. Je crois que l'on est dans une boucle vertueuse d'amélioration sur tous les aspects qui ont été évoqués ce soir mais on a une réalité financière qui devrait s'améliorer avec les récentes décisions du Grand Conseil et peut-être certains éléments liés notamment à l'énergie. Je peux vous assurer que la Ville va mettre les moyens que vous lui donnez à disposition au service de nos citoyens et nos citoyennes dans ce vivre ensemble bien pensé. Merci de votre confiance.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous voilà à la fin de notre avant-dernier plénum, on se retrouve demain soir pour le dernier. Je vous rappelle de prendre vos cartes avant de quitter les lieux. Je vous remercie beaucoup et je vous souhaite une très bonne soirée.

Sion, le 29 janvier 2022

La Présidente



Virginie Rossier

La Secrétaire



Christine Bourban Carthoblaz

LISTE DES PRESENCES DU 20.12.2021

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Andrey	Michel	LES VERTS
2	Andrey Berclaz	Marlyne	PS
3	Antonioli	Florence	PDC
4	Baeriswyl	Aline	PS
5	Bernhard	Michaël	PDC
6	Bianchi	Killian	PS
7	Bornet-Studer	Ruth	PLR
8	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
9	Bourban-Mathis	Sophie	PDC
10	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
11	Courtine Mudry	Ariane	LES VERTS
12	de Lavallaz	Valérie	PDC
13	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
14	Duroux	Christophe	PDC
15	Frily	Gabrielle	LES VERTS
16	Gaillard	Marie	PDC
17	Genin	Thierry	LES VERTS
18	Georges	Bérénice	PS
19	Gianadda	Isabelle	PDC
20	Gillioz	Fernand	PLR
21	Guex-Crosier	Johanne	PS
22	Haefliger	Stéphane	PDC
23	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
24	Juillerat	Olivier	PLR
25	Kuchler	Fabien	PLR
26	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
27	Lauener	Georges	UDC
28	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
29	Meyer	François	PLR
30	Micheloud	Benôît	PDC

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Micheloud	Florian	PDC
32	Mirailles	Christian	LES VERTS
33	Moren	Jean-Philippe	PDC
34	Mukuna	Gabriel Akanga	PDC
35	Paladini	Chantal	PLR
36	Pellissier	Valentin	PLR
37	Perruchoud	Stéphanie	PDC
38	Pfister	Brigitte	LES VERTS
39	Pitteloud	Christian	PDC
40	Pitteloud	Christophe	PDC
41	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
42	Reist	Martin	UDC
43	Rey	Charles-André	PDC
44	Rossier	Virginie	PDC
45	Sierro	Christophe	PDC
46	Sierro Fardel	Christelle	PLR
47	Siggen	Patrick	PDC
48	Stalder	Thierry	PLR
49	Tavernier	Jérôme	PLR
50	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
51	Tornay-Bonvin	Aude	PS
52	Ulrich	Daniel	PLR
53	Vergères	Pierre Michel	UDC
54	Vuissoz	Grégoire	PS
55			
56			
57			
58			
59			
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Barras-Dusseux	Gabrielle	UDC
2	Boand	Vincent	UDC
3	Bornet	Patrick	PLR
4	Salamolard	Sébastien	PS

Nbre	Nom	Nom	Parti
5	Vergères	Marion	UDC
6	Zumstein	Alain	PLR
7			
8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			
2			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			